Rapport annuel 2017

sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés

CCKB Communauté des communes du Kreiz-Breizh
Kumuniezh kumunioù

Sommaire

PRESENTATION GENERALE 5
1- Le territoire desservi 6
Le territoire desservi 6
Vision globale de l'organisation du service et du lien entre collecte et traitement 6
La population 7
Déchets pris en charge par le service 7
2- Compétences 7
La répartition des compétences 7
Les équipements en place 7
Les ressources humaines 8
Les événements marquants de l'année 2017 8
LA PREVENTION 10
LES INDICATEURS TECHNIQUES 16
1- Données générales du service 17
2- Les ordures ménagères 18
La collecte des ordures ménagères 18
Le traitement des ordures ménagères 19
3- La collecte sélective 20
La collecte du tri sélectif 20
Le tri et le recyclage des emballages et du papier 21
4- Les déchèteries 25
La déchèterie de Rostrenen 25
La déchèterie de Saint-Nicolas-du-Pélem 26
Les fréquentations 27
5- L'installation de stockage des déchets non dangereux de Glomel 32
Présentation 32
Tonnages traités 32
6- Les prestations de service 32
7- Le compostage à domicile 33
8- La Communication 354
LES INDICATEURS FINANCIERS 1635
1- Présentation générale des dépenses du service 36
2- Les ordures ménagères 37
Les modalités d'exploitation du service 37
Bilan des dépenses de fonctionnement des ordures ménagères en € TTC 37
3- La collecte sélective 38
Les modalités d'exploitation du service 38
Bilan des dépenses de fonctionnement de la collecte sélective en € TTC 38
4- Les déchèteries 39
Les modalités d'exploitation du service 39
Bilan des dépenses de fonctionnement des déchèteries en € TTC 40
5- La prévention des déchets 41
Bilan des dépenses de fonctionnement de la prévention en € TTC 41
6- Présentation générale des recettes du service 42
La taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) 42
La redevance spéciale 43
Les recettes provenant des professionnels utilisant les déchèteries et l'ISDND de Glomel 43
Les aides des Eco-Organismes 44
Les subventions 44
Les produits des ventes des matériaux 44
7- Bilan des coûts du service 46
8- Ratio par tonne et par habitant 47
Conclusion 478
SYNTHESE 51

1- Synoptique des filières 52
2- Les principaux indicateurs techniques 53
3- Les principaux indicateurs financiers 53
ANNEXES 54
Annexe 1 : Fiche de synthèse de la collectivité - SINOE. 55
Annexe 2 : Liste des délibérations adoptées par le conseil communautaire en 2017 57

PRESENTATION GENERALE

1- Le territoire desservi

Le territoire desservi

Le territoire de la CCKB est composé de 23 communes.

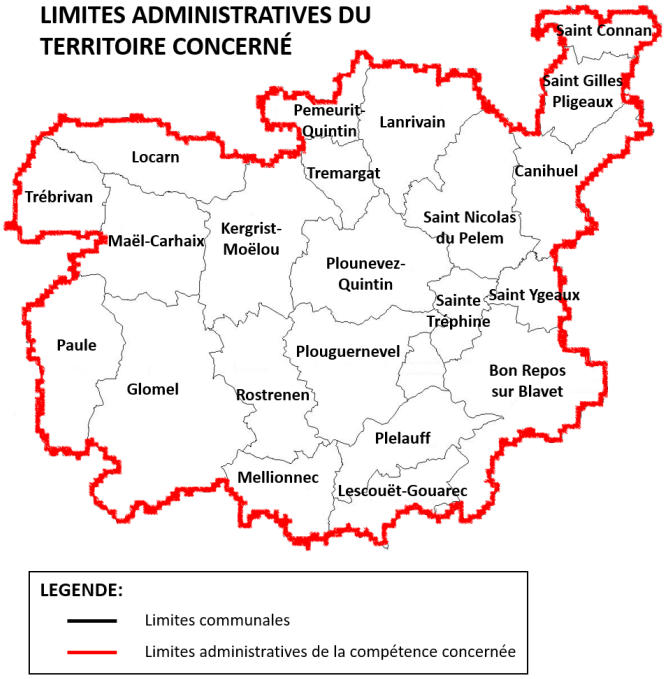

La CCKB fait partie des plus vastes Communautés de Communes de Bretagne avec un superficie de 700 Km², soit 10 % du département des Côtes d'Armor.

Elle assure directement la collecte des déchets ménagers et assimilés sur l'ensemble des communes qui la composent.

Vision globale de l'organisation du service et du lien entre collecte et traitement

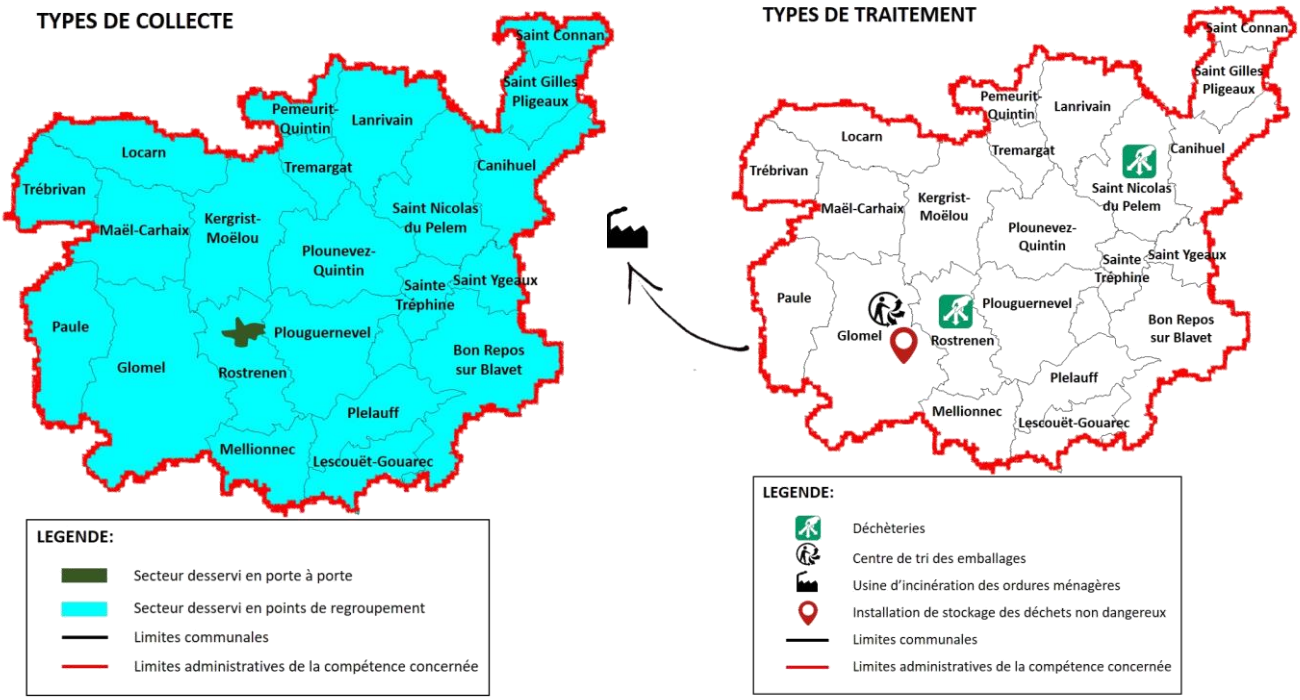

La population

La Communauté de Communes du Kreiz Breizh regroupe 18 757 habitants.
La densité de population est faible avec seulement 26,8 habitants au Km².

Déchets pris en charge par le service

	Ordures ménagères	Sacs jaunes	Verre	Encombrants, déchets verts, ferraille, déchets toxiques	Textiles
Collecte séparée	✓	✓			
PAV			✓		✓
Déchèteries	1	✓	✓	✓	✓

2- Compétences

La répartition des compétences

Depuis le 1er janvier 2002, la Communauté de Communes du Kreiz Breizh est en charge de la compétence de gestion des déchets ménagers et assimilés sur son territoire.

La CCKB assure en régie :

- la collecte des ordures ménagères et des déchets assimilés
- la collecte du tri sélectif
- la gestion des déchèteries de Rostrenen et de Saint-Nicolas-du-Pélem
- l'exploitation de l'installation de stockage des déchets non-dangereux avec casier amiante
- le développement des actions de prévention et de réduction des déchets sur son territoire

La CCKB délègue sa compétence traitement au SIRCOB, qui assure le traitement des ordures ménagères et le tri de la collecte sélective.

La CCKB participe également au financement de la déchèterie de Carhaix afin de permettre aux habitants du secteur de Maël-Carhaix d'y avoir un accès.

Les équipements en place

Pour exercer sa compétence, la Communauté de Communes dispose des équipements suivants :

- une déchèterie fixe et une plateforme de compostage de déchets verts à Rostrenen, créées en 1998
- une déchèterie fixe à Saint-Nicolas-du-Pélem, créée en 2008
- une installation de stockage des déchets non dangereux avec casier amiante à Glomel, créée en 2008

Ces équipements sont gérés en régie.

Les ressources humaines

La CCKB consacre près de 31 % de ses moyens humains à la gestion des déchets ménagers, soient 16 emplois permanents répartis comme suit :

Agents administratifs :
- 1 technicien territorial : responsable service déchets
- 1 agent de maîtrise principal : chargée de la gestion des équipes de collecte
- 1 agent de maîtrise : animatrice chargée de la réduction des déchets

Agents de déchèteries :
- 1 agent de maîtrise principal
- 1 adjoint technique principal de 1ère classe
- 1 adjoint technique territorial

Agents de collecte :
- 5 adjoints techniques principaux de 1ère classe
- 1 adjoint technique principal de 2ème classe
- 2 adjoints techniques territoriaux

En complément, la Communauté de Communes fait appel à des agents contractuels permanents : 4 agents de terrain ainsi qu'à des saisonniers, pour satisfaire aux besoins du service.

Les événements marquants de l'année 2017

- Recrutement responsable de la régie de collecte 2/3 ETP

Suite au départ d'un agent administratif contractuel en 2016, la CCKB a recruté au 1er juin 2017 une personne titulaire de la fonction publique afin d'assurer les fonctions d'encadrement des agents de collecte. Le poste correspond à 2/3 d'un équivalemment temps plein.

- Achèvement des travaux de mise aux normes de la déchèterie de Saint Nicolas du Pelem

La CCKB a lancé en 2015 un programme de modernisation et de mise aux normes de ses 2 déchèteries. Les travaux ont débuté en 2016 sur le site de Saint Nicolas du Pelem et se sont terminés en 2017 par des aménagements réalisés en interne : réalisation d'un accès prestataire pour la collecte des DMS.

- Renouvellement des contrats de vente des matériaux de collecte sélective

Dans le cadre du renouvellement de contrat avec l'Eco-organisme CITEO (ex-Eco-emballages) début 2018, la CCKB devait relancer une consultation pour la signature de contrats de reprise des matériaux de collecte sélective. Afin d'obtenir des conditions techniques et financières intéressantes, il a été décidé de s'associer avec le syndicat départemental du Finistère, le SYMEED 29, pour mener une consultation groupée. La CCKB a été désignée pour représenter les collectivités du SIRCOB dans les réunions de négociation. Grace au travail réalisé lors de la rédaction de la consultation, du dépouillement des offres et des auditions des candidats, un consensus a été trouvé entre l'ensemble des collectivités.

- Clôture du Programme Local de Prévention 2012-2017

Dans le cadre de sa politique de prévention des déchets, la CCKB a décidé de mener fin 2011 un programme de réduction de ses déchets sur 5 ans. 2017 a donc marqué la fin de ce programme qui a permis d'atteindre une grande partie des objectifs de départ.

- Mise en place de la filière meubles à la déchèterie de Saint Nicolas du Pelem

Suite à la signature, en 2013, d'une convention de collecte et de valorisation des meubles usagers avec l'Eco-organisme Eco-mobilier, la CCKB attendait la mise en place d'une benne dédiée aux meubles à la déchèterie de Saint Nicolas du Pelem. Les 2 déchèteries sont maintenant équipées, ce qui permettra de réaliser des économies sur le transport et le traitement de ces déchets.

LA PREVENTION DES DECHETS

Les actions de prévention menées en 2017

Depuis 2007, la CCKB mène des actions de réduction des déchets. Fin 2011 elle signe un Programme Local de Prévention des déchets avec l'ADEME et le Conseil Départemental des Côtes d'Armor, pour une durée de 5 ans, afin de développer une politique de réduction des déchets à l'échelle du territoire.

1 - Communication, Sensibilisation

Communication générale sur la réduction des déchets

Kit nouvel arrivant

Afin d'informer directement les nouveaux habitants du territoire de la gestion des déchets propre à la CCKB et de les inciter à réduire leurs déchets, un kit nouvel arrivant leur est distribué.
Il se compose des éléments suivants :

- Une fiche explicative
- Un mémo-tri
- Un abécédaire
- Un sac jaune avec les consignes de tri
- Un numéro du Poubelles La Vie, Mag'
- Une boîte à piles
- Un autocollant stop-pub
- Un crayon fabriqué en plastique recyclé, à partir d'emballages de bouteilles de lait et de shampoing.

Poubelles la vie Mag'

Deux nouveaux numéros du magazine « Poubelles la vie, mag' » sont sortis en 2017.

Couvertures des numéros parus en juillet & décembre 2017

Le Bel Automne

La CCKB via le service gestion des déchets s'est associée au projet de festival Le Bel Automne porté par l'OTKB ; pour organiser des actions de sensibilisation autour de la réduction des déchets.

- Dimanche 24/09 à Kergrist-Moëlou : « Richesse des bois »
  Atelier initiation au réemploi, avec la fabrication de marionnettes à partir de matériaux en récupération par l'association Kimanyme
- Dimanche 15/10 à Rostrenen : « Jardin d'antan »

Atelier jardinage au naturel et initiation au réemploi, avec la fabrication collective d'un gîte à insecte par la société Identi'Terre
Atelier de cuisine anti-gaspillage par le chef du restaurant le Bistrot ki koz

- Dimanche 22/10 à Saint-Connan : « Couleur pomme »
  Atelier et échanges sur le jardinage au naturel avec Philippe Munier chroniquer sur France Bleu Breiz Izel
- Spectacle tout public « Le Lombric fourchu héros du potager », par la compagnie Lettre

Autres supports de communication

La CCKB communique également dans la presse, et via les bulletins communaux. Les correspondants locaux sont sollicités lors de chaque action sur le terrain. Le service gestion des déchets propose des articles clef en main aux communes, pour que celles-ci les intègrent dans leurs bulletins communaux. Dans chaque édition du magazine intercommunal des pages sont consacrées à la gestion et à la réduction des déchets.

Diffusion du kit nouvel arrivant Parution d'un numéro du « Poubelles la vie, Mag' » Participation à la SEDD Communication via la presse, les bulletins communaux et intercommunaux

Opération "Zéro pile dans les ordures ménagères"

Depuis 2016, la CCKB mène l'opération « Zéro pile dans les ordures ménagères ». Dans le cadre de cette opération, des boîte à piles ont été mises à disposition des communes de la CCKB, des

écoles, des EHPAD, et des autres structures du territoire souhaitant prendre part au recyclage et à la réduction des piles. Lors de la mise à disposition un dépliant a été donné à l'interlocuteur, (agent d'accueil, élu, responsable de service, directeur…). Ce temps d'échange a été l'occasion de sensibiliser au recyclage des piles et à l'utilisation des piles rechargeables, ou d'appareils à brancher sur secteur. Une structure supplémentaire a été équipée en 2017, il s'agit d'un EHPAD.

78 boîtes distribuées En service dans 33 structures ou services répartis sur le territoire

Accompagnement des manifestations dans la mise en œuvre d'évènements

La Communauté de Communes du Kreiz Breizh accompagne les manifestations sportives et culturelles au niveau du tri et de la réduction des déchets, lorsque celles-ci sont soutenues financièrement par la CCKB. Cet accompagnement s'inscrit dans le cadre de la signature d'une charte de soutien aux évènements touristiques entre l'association et la CCKB, où l'association organisatrice s'engage à respecter les consignes de tri pendant l'évènement. Si cet engagement n'est pas respecté une partie de la subvention peut être refusée. Depuis 2010 chaque année entre 15 et 20 évènements sont accompagnés.

	2016	2017
Nb évènements suivies	17	16
Evénements ayant opté pour au moins deux gestes de réduction des déchets	100 %	100 %
Evènements qui compostent	65 %	56 %
Evènements avec verres réutilisables	65 %	68 %

En 2017, ce sont 16 associations qui ont été accompagnées sur 16 évènements différents réparties sur 10 communes du territoire : 56 % des associations ont compostés leurs déchets de restauration pendant la manifestation, et 68 % avaient opté pour des verres réutilisables. Toutes les associations avaient au moins opté pour deux gestes de réduction, en moyenne ces quatre gestes qui ont été choisi.

16 associations accompagnées en 2017 100 % des manifestations ont adopté au moins un geste de réduction et 65 % ont composté leurs déchets de restauration

Extension et valorisation du dispositif Stop-pub

L'autocollant stop-pub est disponible dans toutes les mairies, ainsi que dans certains commerces ciblés.
De plus le dépliant expliquant le papier économisé est distribué dans chaque kit nouvel arrivant de la CCKB.

Dépliant mettant en valeur le stop-pub :

En juillet* 2017, 23% des foyers avaient une BAL floquée d'un Stop-pub. (* la Poste établit ses bilans en février et juillet de chaque année).

23% des foyers équipés d'un stop-pub

2 - Compostage et jardinage au naturel

Promotion du compostage dans les équipements de la CCKB et à la cité administrative

A ce jour il reste un site équipé en fonctionnement : le centre de loisirs de Saint-Nicolas du Pélem.

1 site équipé et en fonctionnement 10 utilisateurs

Promotion du compostage individuel

Depuis 2007, la CCKB s'est engagée dans la promotion du compostage individuel. L'opération s'illustre par la vente de composteurs à prix réduits à destination des habitants. De 2007 à fin 2016, 2253 foyers ont été équipés, soit 24% des foyers. En termes de foyers équipés, nos objectifs ne sont pas atteints mais nous soulignons que la CCKB est un territoire rural et que beaucoup d'habitants compostent en tas.

Il n'y a eu que 10 composteurs individuels vendus en 2017 faute de stock. En effet, 2017 a été l'année de clôture du programme de compostage à domicile signé avec l'ADEME et le CG 22 et le terme du marché de fourniture de composteurs individuels. Une réflexion sur la suite à donner à cette opération a permis, au cours de l'automne, de mettre en œuvre un nouveau programme. La reprise des ventes de composteurs redémarrera en janvier 2018.

24 % des foyers équipés en composteurs individuels

Promotion du compostage collectif auprès des particuliers

Le site de compostage collectif auprès des particuliers mis en place en 2014 a été supprimé en 2016, suite à des plaintes de certains habitants.

Pas de site en fonctionnement

Expérimentation du compostage collectif auprès des structures de territoire et des établissements

Depuis le lancement du PLP, 8 sites ont été équipés en composteurs.

Les 8 autres sites fonctionnent toujours :

- Ecole primaire de Plounévez-Quintin
- Ecole primaire Notre-Dame de Rostrenen
- Maison relais de Rostrenen
- Le village vacances de Kermarc'h à Plouguernével
- ESAT de Glomel
- Les jardins partagés de Rostrenen
- Oasis de Pen Ar Hoat à Kergrist-Moëlou
- Base Nature & Nautique de Trémargat

8 sites en fonctionnement

Accompagnement des communes à l'entretien des espaces verts au naturel

Cette action se décline en sous actions complémentaires : mise à disposition de broyeurs, recyclage des déchets verts dans les cimetières, formation des agents et des élus.

a – Mise à disposition de deux broyeurs mobiles à végétaux aux communes du territoire

Au vu du contexte réglementaire, environnemental et local qui nous incite à initier des actions visant à réduire la production de déchets verts la CCKB a mis à disposition deux broyeurs à végétaux destinés aux services communaux, depuis octobre 2015.

Bilan emprunt des broyeurs	2015/2016			2016/2017			Total général
	Puma 35	Viper 50	Total	Puma 35	Viper 50	Total	
Total jours empruntés	68	56	124	41	84	125	249
Pourcentage de jours emprunté/ jours	55%	45%	50%	33%	68%	50%	50%
Nombre d'heures réelles utilisées	89	84	173	59	88	147	320

Le bilan met en évidence la période de prédilection pour le broyage qui correspond aux les trois premiers mois de l'année, vient en seconde position la période automnale d'octobre à décembre. Ce bilan est très positif car sur ces deux périodes les broyeurs ont été empruntés en moyenne 40 % du temps, sans compter les temps de vérifications, nécessaires au fonctionnement du service.

b - Cycle de formation et d'échanges sur les techniques d'entretien au naturel par les communes

En 2017, aucune formation à destination des élus ou techniciens n'a été programmé.

c - Compostage dans les cimetières

Depuis 2016 un tri spécifique pour les déchets du cimetière a été mis en place : TRI, OM, et COMPOST, sur les communes volontaires.

Cette action poursuit plusieurs buts :

- Promouvoir le tri sélectif et le compostage dans les différents lieux communaux
- Développer l'exemplarité
- Limiter l'incinération de déchets compostables ou recyclables
- Favoriser l'autoproduction d'un amendement
- Limiter le recours à des produits phytosanitaires, tel que l'engrais chimique

125 jours d'emprunt des deux broyeurs mobiles à végétaux Recyclage des DV dans les cimetières de 15 communes

LES INDICATEURS TECHNIQUES

1- Données générales du service

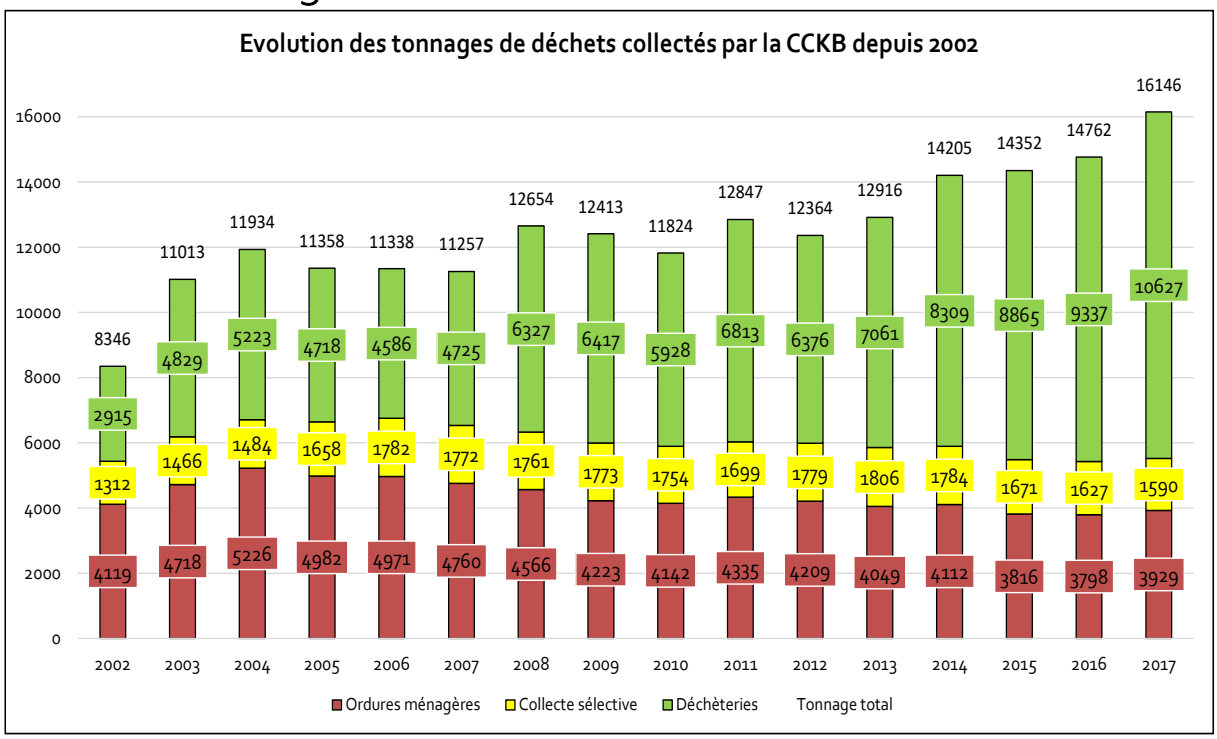

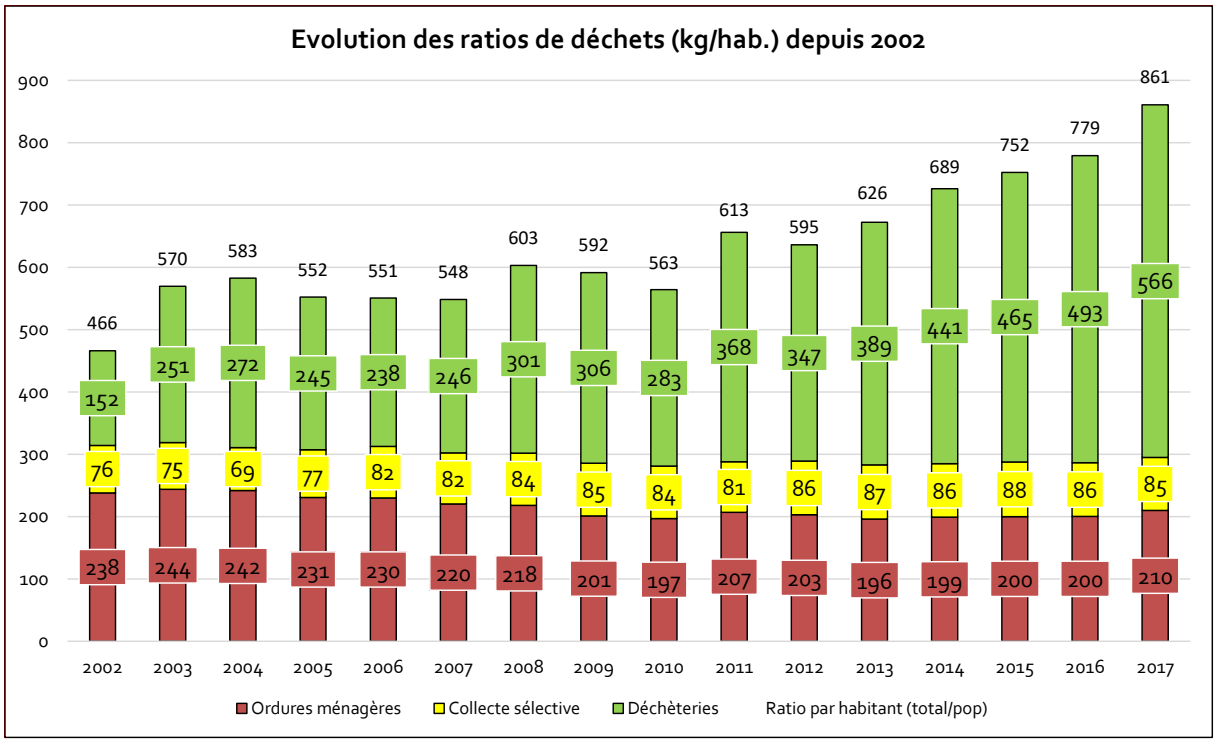

<u>Tendances 2017 par rapport à 2016 :</u>

- Augmentation du ratio total de déchets ménagers de 82 kg/an/hab.
- Augmentation du tonnage d'ordures ménagères résiduelles collecté de 131 tonnes
- Diminution du tonnage de collecte sélective de 37 tonnes.
- Augmentation du ratio de déchets collectés en déchèteries de 73 kg/an/hab.

2- Les ordures ménagères

La collecte des ordures ménagères

Le personnel et le matériel de collecte :

Postes	Véhicules de collecte						
	Nombre	Capacité	Châssis	Benne	Année de mise en service	Type	Nombre de jours de collecte des OM
4,4	1	16 m^3	Renault	Faun	2011	BOM	4/5
	1	30 m^3	Renault	Garnier	2014	Camion grue	5/5

Les modes et fréquences de collecte :

Il existe sur le territoire trois modes de collecte :

- Collecte en porte à porte de conteneurs individuels pour la partie agglomérée de Rostrenen
- Collecte en points collectifs équipés de colonnes aériennes 4 ou 6 m^3 ou de bac 1100L
- Collecte de conteneurs (majoritairement 750 L et 1 100 L) sur des sites du type maisons de retraite, cantines, salles des fêtes, entreprises…

Quelques chiffres :

- 295 Points d'Apport Volontaire (PAV) d'ordures ménagères sont mis à la disposition des habitants sur tout le territoire de la CCKB
- 342 colonnes aériennes réparties sur 258 PAV (hors contenants individuels)
- 113 professionnels et institutions sont collectés en ordures ménagères

La collecte de la très grande majorité des conteneurs est réalisée une fois par semaine (fréquence en C1). Mais pour des raisons techniques (vitesse de remplissage, …) quelques points sont collectés deux fois par semaine (fréquence en C2). Dans le cas de professionnels la collecte peut être effectuée plusieurs fois dans la semaine.

Les tonnages collectés :

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Tonnes	4 971	4 760	4 566	4 223	4 142	4 335	4 209	4049	4112	3816	3798	3929
Ratio (Kg/an/hab)	230	220	218	201	197	207	203	196	199	200	200	210
Variations des ratios en %	-0,2%	-4,2%	-1,1%	-7,8%	-2,0%	5,1%	-1,9%	-3,4%	1,5%	0,5%	0%	4,5%

Le tonnage d'ordures ménagères collecté en 2017 est de 3 929 tonnes, ce qui correspond à un ratio de 210 kg/an/hab. Ce tonnage est en augmentation de 131 tonnes par rapport à 2016.

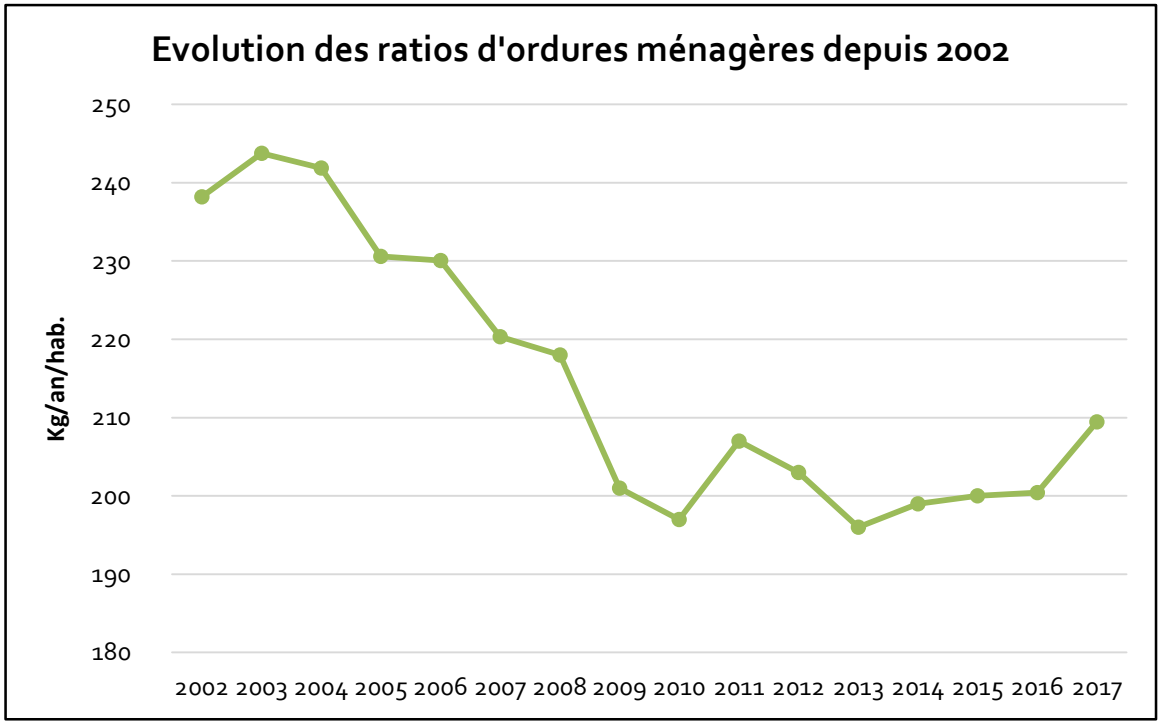

Le traitement des ordures ménagères

Les 3 929 tonnes d'ordures ménagères collectées sur le territoire de la CCKB ont été incinérées à l'usine d'incinération d'ordures ménagères de Carhaix.

Cette unité appartient au S.I.R.C.O.B. (Syndicat Intercommunal de Répurgation du Centre Ouest Bretagne) dont le siège administratif est situé à Carhaix, syndicat auquel la CCKB a délégué sa compétence traitement.

L'incinération des ordures ménagères de la CCKB génère trois autres types de déchets :

- 982 tonnes de **mâchefers** qui sont enfouis en installation de stockage des déchets de classe 2 à Laval (soit 250 kg/tonne de déchets incinérés).
- 118 tonnes de **REFIOM** (Résidus d'Epuration des Fumées d'Incinération d'Ordures Ménagères) qui sont stabilisés et enfouis en installation de stockage des déchets de classe 1 à Laval (30 Kg/tonne de déchets incinérés).
- 53 tonnes d'aciers **issus des mâchefers** qui sont vendus à un ferrailleur.

La chaleur produite par l'incinération est transformée en vapeur revendue à l'usine SINUTRA par l'intermédiaire d'un réseau de chaleur. La production 2017 est de 69 603 MWh.

3- La collecte sélective

La collecte du tri sélectif

Le personnel et le matériel de collecte :

Postes	Véhicules de collecte						
	Nombre	Capacité	Châssis	Benne	Année de mise en service	Type	Nombre de jours à la collecte du tri
3,6	1	16 m^3	Renault	Faun	2011	BOM	1/5
	1	16 m^3	Renault	Faun	2015	BOM	5/5

Les modes et fréquences de collecte :

L'ensemble du territoire de la CCKB est collecté de la même manière :

- en sacs jaunes pour les emballages ménagers légers (tous les emballages qu'ils soient en plastique, métal, carton ou en brique alimentaire) et le papier (journaux, magazines et prospectus)
- en apport volontaire pour les emballages en verre (*bouteilles, pots et bocaux en verre)*

Quelques chiffres :

- 481 contenants sont dédiés à la collecte des sacs jaunes (cages, bacs, local…)
- 257 colonnes à verre sont réparties sur les 299 PAV du territoire
- 236 points collectifs sont équipés des 3 flux, ce qui représente 78,9 % des PAV
- 42 points collectifs sont équipés uniquement en OM et tri, soit 14% des PAV
- 19 professionnels sont collectés en tri par le service

Sur l'ensemble du territoire, les sacs jaunes sont collectés au minimum une fois par semaine.
La fréquence de collecte des colonnes d'apport volontaire de verre dépend de leur vitesse de remplissage sans attendre le débordement et est donc définie par le prestataire de collecte.

Les tonnages collectés :

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Tonnage sacs jaunes	679	730	720	739	733	733	837	851	822	777	734	721
Tonnages verre	998	946	1041	1034	1021	966	942	955	962	894	893	869
Total	1677	1676	1761	1773	1754	1699	1779	1806	1784	1671	1 627	1590

Le tonnage d'emballages ménagers et de papier collecté en 2017 est de 1 590 tonnes, soit un ratio de 84,7 kg/an/hab.
Ce tonnage est en diminution de 37 tonnes par rapport à 2016.

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Ratio* sacs jaunes	31,4	33,8	34,3	35,2	34,9	34,9	40,3	41,2	39,9	40,7	38,7	38,4
Ratio* verre	46,2	43,8	49,6	49,3	48,7	46,1	45,4	46,2	46,7	46,9	47,1	46,3
Ratio* Total	77,6	77,6	83,9	84,5	83,6	81	85,7	87,4	86,6	87,6	85,9	84,7
Variations des ratios (%)	6,0	0,0	8,1	0,7	- 1,1	- 3,1	5,8	1,5	-0,8	1	- 2	- 1

La baisse des tonnages collectés entraine une baisse du ratio de sacs jaunes et de verre de 1 %.
Le ratio total est en baisse par rapport à 2016, - 7,6 kg/an/hab.

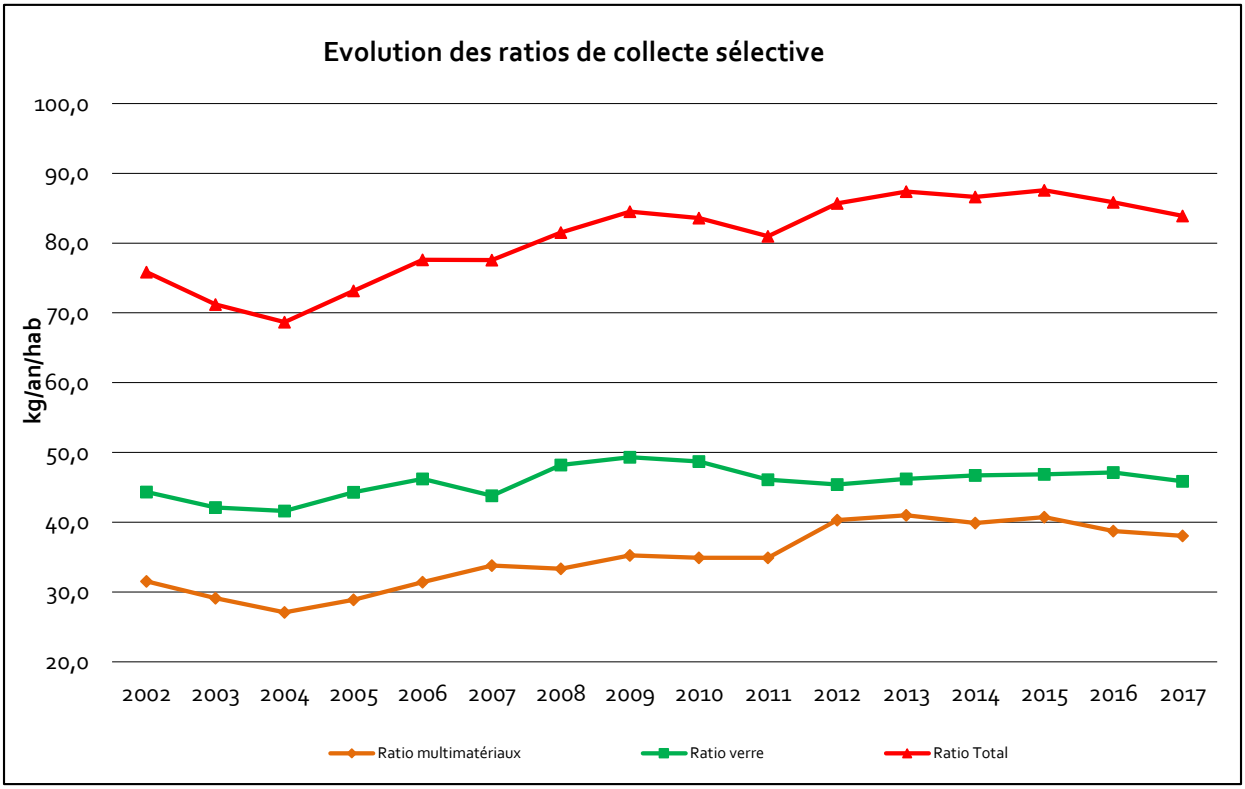

Les chiffres ci-dessus ne prennent pas en compte les tonnages de carton et de papier collectés à la déchèterie de Rostrenen et de Saint-Nicolas-du-Pélem, bien que faisant tout de même partie des matériaux de la collecte sélective.
En les intégrant, le ratio total de collecte sélective passerait de 84,7 à 94,3 Kg/an/hab.
Le ratio de sacs jaunes passerait lui de 38,4 à 48 Kg/an/hab., dépassant ainsi celui du verre.

Le tri et le recyclage des emballages et du papier

La qualité des déchets collectés :

Une fois collectés, les sacs jaunes sont triés au centre de tri situé à Glomel. Il appartient au SIRCOB et est géré par les Ateliers Fouesnantais.

La qualité des déchets collectés est un bon indicateur de la réussite d'une collecte sélective.
On estime, pour une collecte en sacs jaunes, qu'en dessous de 10 % de refus, le tri sélectif est de très bonne qualité.
Entre 10 et 15 % la qualité du tri est bonne mais améliorable.
Au-delà de 20 %, la qualité du tri est mauvaise, les consignes de tri ne sont pas comprises par la population et doivent être réexpliquées.

Afin de juger de la qualité des déchets collectés sur la CCKB, 18 caractérisations sont programmées tous les ans sur les trois flux ci-dessous. Ces analyses sont réalisées selon la norme Afnor.

	Taux de refus				
Flux	1er trimestre	2e trimestre	3e trimestre	4e trimestre	Moyenne annuelle
Sacs jaunes	14,2	10,9	10,5	10,1	11,4
Cartons déchèteries	1,34%	0,51%	0,70%	0,77%	0,83%
Papiers déchèteries		1,99%	7,35%	1,1%	3,49%

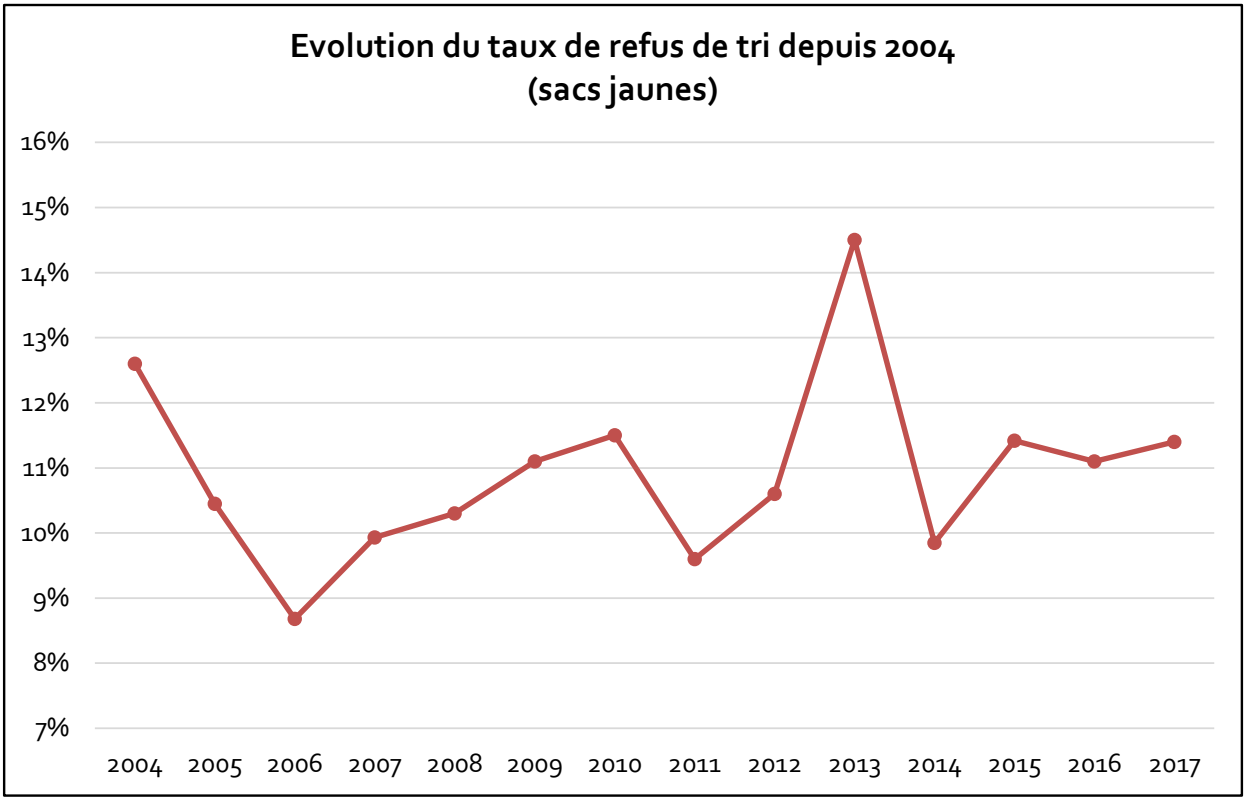

Depuis 2011, année de mise en place de l'extension des consignes de tri, le taux de refus des sacs jaunes semble se stabiliser autour de 11 %. La qualité en 2017 est bonne puisque le taux moyen de refus est inférieur à 15 %.

La qualité du tri des cartons et des papiers des déchèteries est très bonne.

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Refus de tri (tonnes)	68	82	76	93	75	71	74	119	109	103	100	101
Ratio*	3,6	4,3	4,0	4,9	3,9	3,7	3,9	6,2	5,7	5,4	5,3	5,4

(kg/an/hab.)

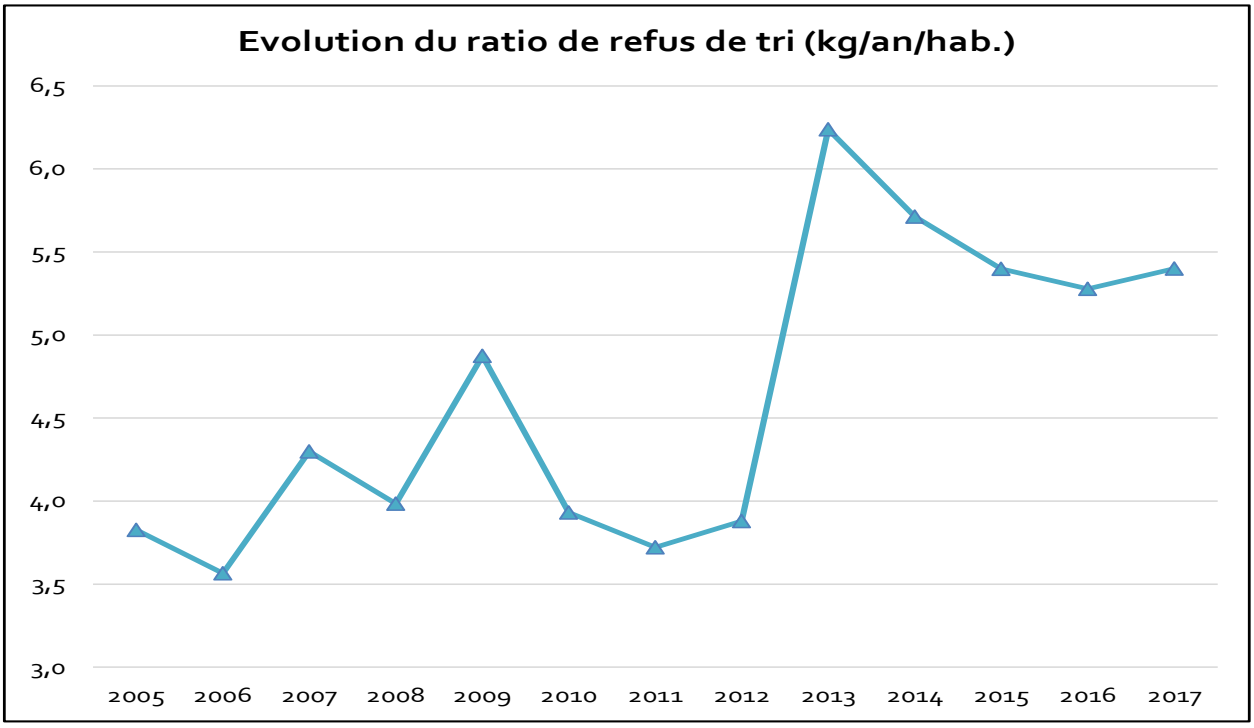

Les performances

Les performances correspondent aux tonnages de matériaux triés, mis en balle et recyclés. Ce sont donc les tonnages valorisables.

Matériaux	Tonnages recyclés 2016	Tonnages recyclés 2017	Ratio 2017 (Kg/an/hab.)	Différence ratio 2016/2017	Ratio national 2014 Secteur rural (Kg/an/hab.)
Journaux, magazines	312,06	335,80	17,9	8,5 %	27,8
Cartons	248,47	261,88	14,0	3,7 %	11,2
Briques alimentaires	26,68	20,17	1,1		
Acier	38,87	32,69	1,7	-12,5 %	2,8
Aluminium	5,68	6,71	0,4		
Plastiques	139,94	139,52	7,4	0,5 %	5,1
Verre	926,05	869,05	46,3	-5,3 %	40,6
Total CCKB	**1698,29**	**1665,82**	**88,8**	-1,0 %	87,5

En 2017, on observe une baisse globale des ratios de matériaux recyclés. Ainsi, le ratio total passe de 89,7 Kg/an/hab. à 88,8 Kg/an/hab. Cette baisse est principalement dûe à la diminution des tonnages de verre, d'acier.

Comme les autres années depuis la mise en place de l'extension des consignes de tri en 2012, la majorité des ratios sont au-dessus des ratios ruraux moyens nationaux.

En comparant les ratios ci-dessus avec ceux du chapitre « les tonnages collectés », on constate un décalage entre les ratios de déchets collectés et de matériaux recyclés. Cela s'explique par l'intervalle de temps entre la date de collecte des déchets et la date de livraison des matériaux chez les repreneurs.

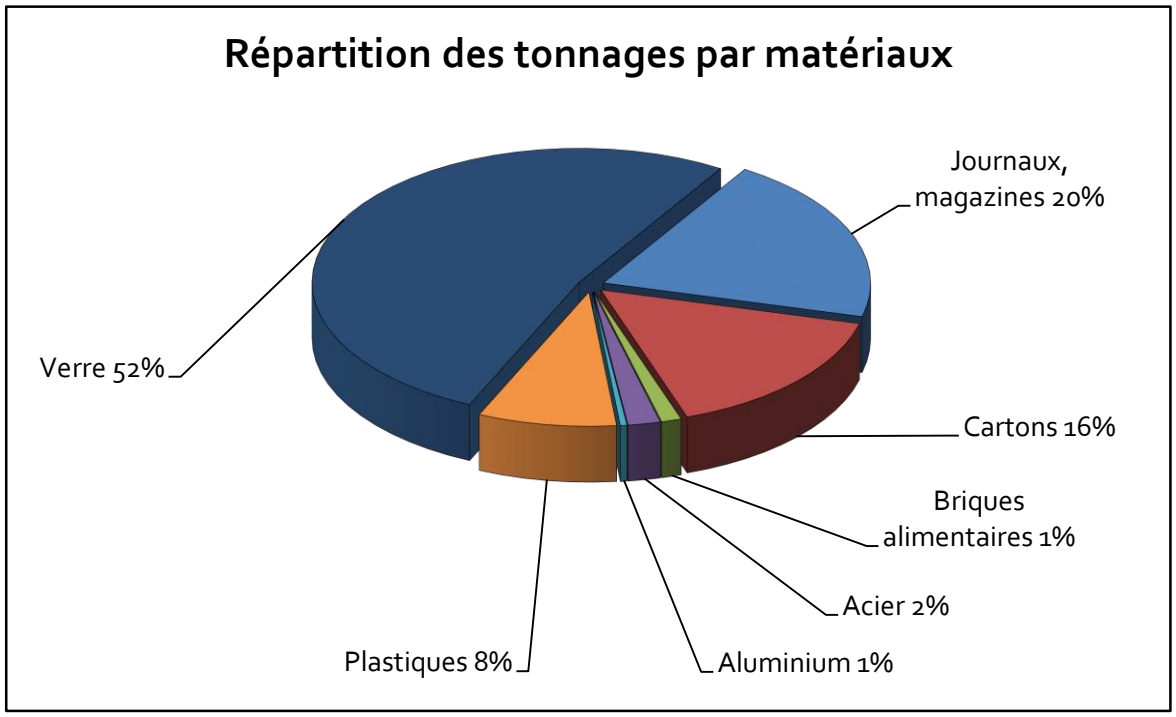

Les filières de recyclage

Une fois triés, les matériaux sont mis en balles et expédiés vers les différentes filières de recyclage. Les repreneurs chargés de cette valorisation depuis octobre 2011 sont désignés ci-dessous.

Matériaux	Repreneurs
Journaux, magazines	UPM La chapelle Darblay Rouen
Cartons	NETRA Véolia Rennes
Briques alimentaires	Revipac Paris
Acier	ROMI Rennes
Aluminium	ROMI Rennes
Plastique	Valorplast Puteaux
Verre	Saint Gobain emballages Cognac

Schéma de fonctionnement de la filière de collecte et de valorisation du tri sélectif

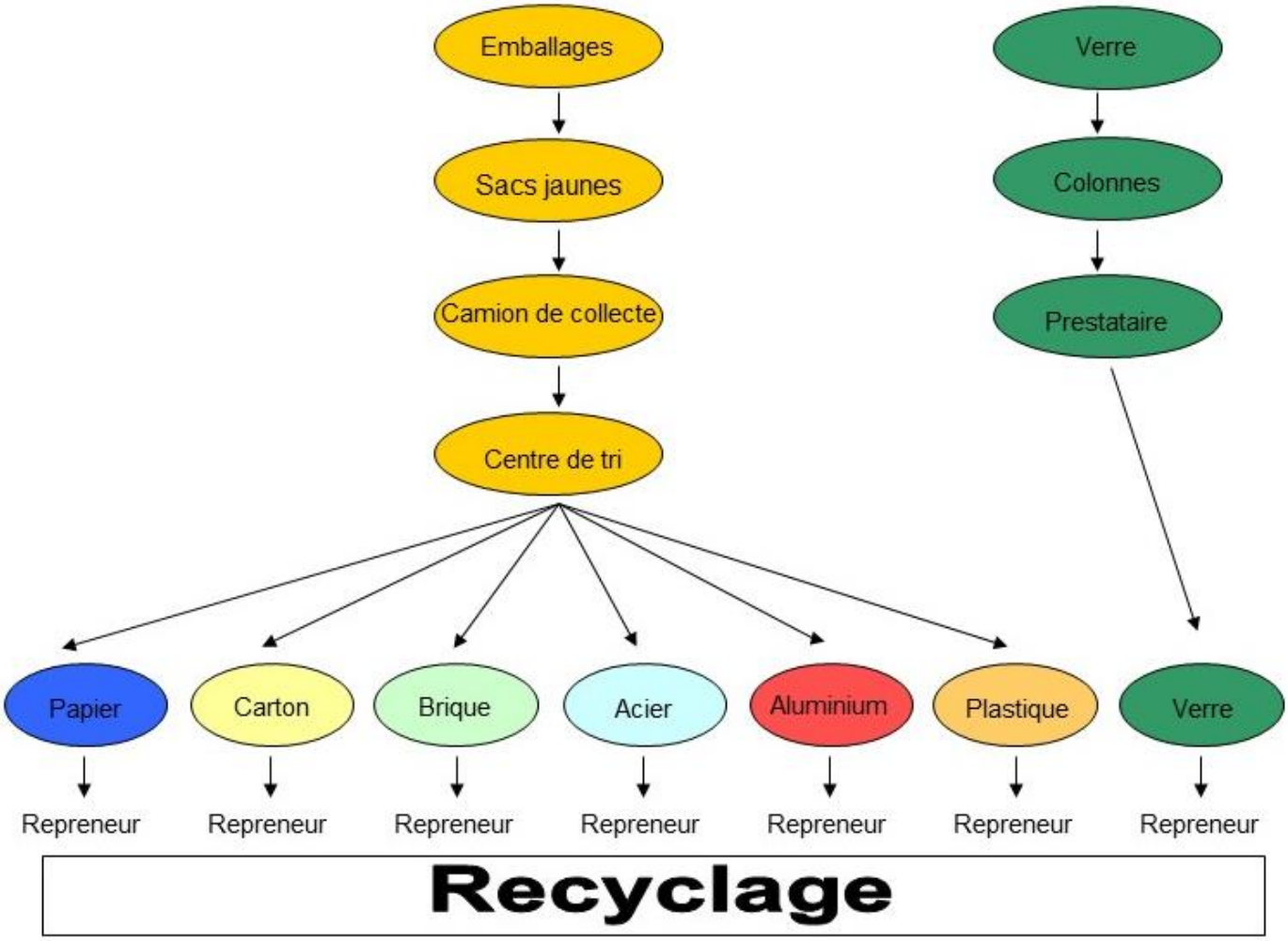

4- Les déchèteries

Les déchèteries sont des centres d'apport volontaire mis à disposition des ménages et des entreprises pour collecter les encombrants, les gravats, la ferraille, etc. La CCKB gère deux déchèteries en régie sur son territoire. Elle participe également au financement de celle de Carhaix où les habitants des communes suivantes : Maël-Carhaix, Trébrivan, Paule, Locarn peuvent se rendre.

La déchèterie de Rostrenen

La déchèterie de Rostrenen est située sur le Parc d'activités de la Garenne, à Rostrenen.

Gérant : CCKB
Date d'ouverture : 1998
Superficie : 8 566 m²
Tonnage 2017 : 7 938 tonnes
Fréquentation : 64 067 véhicules

Les horaires

Du lundi au samedi de 9h à 12h et de 13h30 à 18h00
Fermés les dimanches et les jours fériés.

Les moyens humains

2 agents d'accueil

Les moyens techniques

- 1 quai de déchargement
- 1 plateforme de stockage et de compostage des déchets verts (850 m²)
- 11 bennes : 1 pour la ferraille, 1 pour les encombrants, 1 pour les incinérables, 1 pour les déchets d'équipement d'ameublement, 1 pour les papiers, 1 pour les cartons, 1 pour le bois, 1 pour les pneus, 1 pour le stockage des composteurs, 1 pour le stockage du polystyrène
- 2 conteneurs 1 100L et 2 cages pour les sacs jaunes et les bidons plastiques
- 3 points d'apport volontaire pour les textiles
- 1 conteneur pour le dépôt de polystyrène
- 2 colonnes pour la collecte du verre
- 2 locaux pour le stockage des DMS (Déchets Ménagers Spéciaux) et des DASRI (déchets d'activités de soins à risques infectieux)
- 1 conteneur maritime pour la Ressourcerie Ti Recup'
- 1 local administratif
- 1 local de rangement, vestiaires et sanitaires
- 1 chargeur télescopique
- petit matériel : balayeuse thermique, nettoyeur haute pression, compresseur, …

Les déchets acceptés

- Encombrants
- Incinérables
- Gravats recyclables
- Gravats non recyclables
- Déchets Verts
- Bois
- Pneus
- Verre
- Papier
- Carton
- Ferraille
- Huiles minérale et végétales
- Polystyrène
- Textiles Linge Chaussures
- Batteries
- Filtres à huiles et gasoil
- DASRI
- D3E
- Meubles
- Amiante liée
- DMS : peinture, solvants, aérosols, lampes, piles, produits phytosanitaires, acides et bases, colles…
- Réemploi

La déchèterie de Saint-Nicolas-du-Pélem

La déchèterie de Saint-Nicolas-du-Pélem est située sur la zone d'activités du Ruellou.
Elle a tout d'abord ouvert ses portes, en juillet 2007, sous la forme d'une déchèterie provisoire et est devenue depuis le 26 février 2008, suite à des travaux, une déchèterie fixe.

Gérant : CCKB
Date d'ouverture : 2007
Superficie : 2500 m²
Tonnage 2017 : 2 690 tonnes
Fréquentation : 29 600 véhicules

Les horaires

Du mardi au samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h (fermeture à 17h30 en hiver)
Fermés les dimanches, les lundis et les jours fériés.

Les moyens humains

1 agent d'accueil

Les moyens techniques

- 1 quai de déchargement
- 6 bennes : 1 pour la ferraille, 1 pour les encombrants, 1 pour les gravats, 1 pour le bois, 1 pour les déchets verts, 1 pour les cartons
- 3 conteneurs 1 100L pour les sacs jaunes, le papier
- 1 colonne pour la collecte du verre
- 1 conteneur pour le polystyrène
- 1 local pour le stockage des DMS (Déchets Ménagers Spéciaux) et les DASRI (déchets d'activités de soins à risques infectieux)
- 1 local administratif, sanitaires, et vestiaires
- 1 local pour le stockage des D3E
- 1 local pour la Ressourcerie Ti Recup'
- 1 tractopelle
- petit matériel : balayeuse manuelle

Les déchets acceptés

- Encombrants
- Gravats
- Déchets Verts
- Pneus
- Verre
- Papier
- Carton
- Ferraille
- Huiles minérale et végétales
- Textiles, Linge, Chaussures
- Batteries
- Filtres à huiles et gasoil
- DASRI
- D3E
- Polystyrène
- Meubles
- DMS : peinture, solvants, aérosols, néons, piles, produits phytosanitaires, acides et bases, colles…
- Réemploi

Les fréquentations

Mois	Déchèterie Rostrenen	Déchèterie Saint-Nicolas
Janvier	2 635	1 406
Février	2 987	1 662
Mars	4 638	2 463
Avril	4 265	2 710
Mai	5 387	2 562
Juin	6 814	2 971
Juillet	7 448	3 028
Août	7 358	3 605
Septembre	6 595	2 644
Octobre	6 642	2 680
Novembre	5 586	2 25
Décembre	3 712	1 644
Total	64 067	29 600
Evolution / 2016 en nbre de visites	+ 8 645	+ 3 004
Evolution / 2016 en %	+ 16 %	+ 11 %
Ratio*	4,94	7,24

**(visites/an/hab.)*

En 2017, les deux déchèteries de la CCKB ont reçu 93 667 visites cumulées.
Ainsi, la fréquentation des deux déchèteries de la CCKB est en augmentation de 11 649 visites, par rapport à 2016.

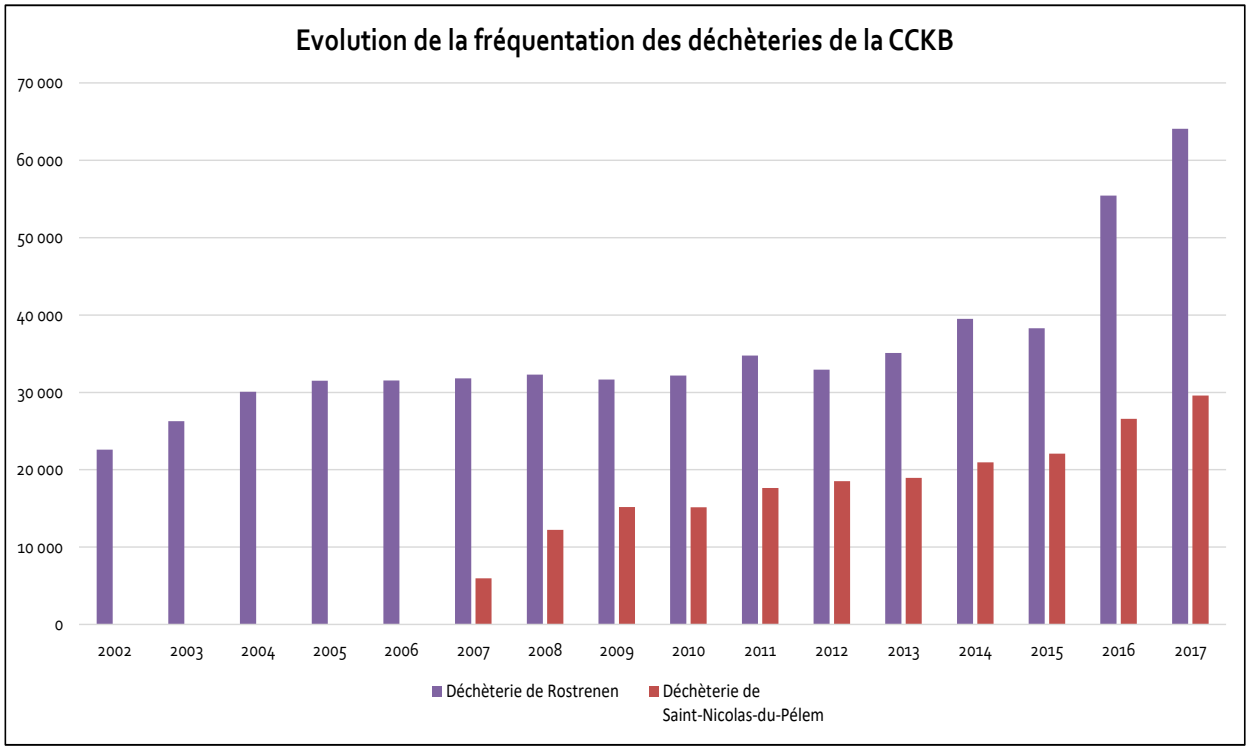

Les tonnages collectés

	Déchèterie Rostrenen			Déchèterie de Saint-Nicolas		
Déchets	Tonnages	Evolution*	Ratio**	Tonnages	Evolution*	Ratio**
Déchets verts	3 716	25,0	286,3	1 161	20,3	284,1
Gravats	1 890	-14,2	145,6	846	9,3	207,0
Encombrants	427,32	1,6	32,9	366,88	27,1	89,8
Ferraille	298,61	7,7	23,0	100,56	-4,8	24,6
Incinérables	290,34	-7,0	22,4			
Bois	394,46	6,6	30,4	22,56	-87,2	5,5
Cartons	93,54	4,3	7,2	23,82	9,0	5,8
Papier	61,32	20,4	4,7			
Verre	38,87	3,8	3,0	13,77	38,4	3,4
Meubles	223,10	4,5	17,2	72,10		
Batteries	5,60	-7,3	0,4	2,11	-28,0	0,5
DMS (hors Eco-organisme)	15,97	3,9	1,2	5,83	7,6	1,4
DMS (Eco-organisme)	8,39	-4,9	0,6	2,97	0,0	0,7
D3E	158,35	0,6	12,2	53,69	-9,2	13,1
*DASRI *** (hors Eco-organisme)*	0,24	-14,3	0,02			
DASRI (Eco-organisme)	0,36	16,1	0,03	0,13	62,5	0,0
Huiles minérales	10,01	122,4	0,8	4,14	170,6	1,0
*Pneus ****	10,91	21,8	0,8			
Amiante liée	234	53,9	18,0			
Lampes	0,96	29,7	0,1	0,12	-20,0	0,0
Piles	1,75	82,3	0,1	0,69	35,3	0,2
Polystyrène	3,90	-6,5	0,3	0,91	0,0	0,2
Textiles	12,62	-3,7	1,0	3,79	18,4	0,9
Objets benne Ti Recup'	41	22,5	3,2	8,70	18,9	2,1
Total	7 937,62	7,9	611,5	2 689,77	10,9	658,3

** évolution/2016 en %*
*** ratio en kg/hab./an*
**** déchets rapatriés à Rostrenen, sans différenciation de tonnages*

Le tonnage total collecté sur les 2 déchèteries en 2017 est de 10 627 tonnes, soit un ratio moyen de 566 kg/an/hab.

Les quantités de déchets collectées en 2017 sur les deux déchèteries sont en augmentation par rapport à 2016, malgré la baisse des tonnages de gravats à Rostrenen. Cette tendance s'explique en grande partie par la hausse des tonnages de déchets verts.

La baisse du tonnage de bois à Saint Nicolas du Pelem s'explique par le remplacement de cette catégorie de déchets par une benne meubles au cours du premier trimestre 2017.

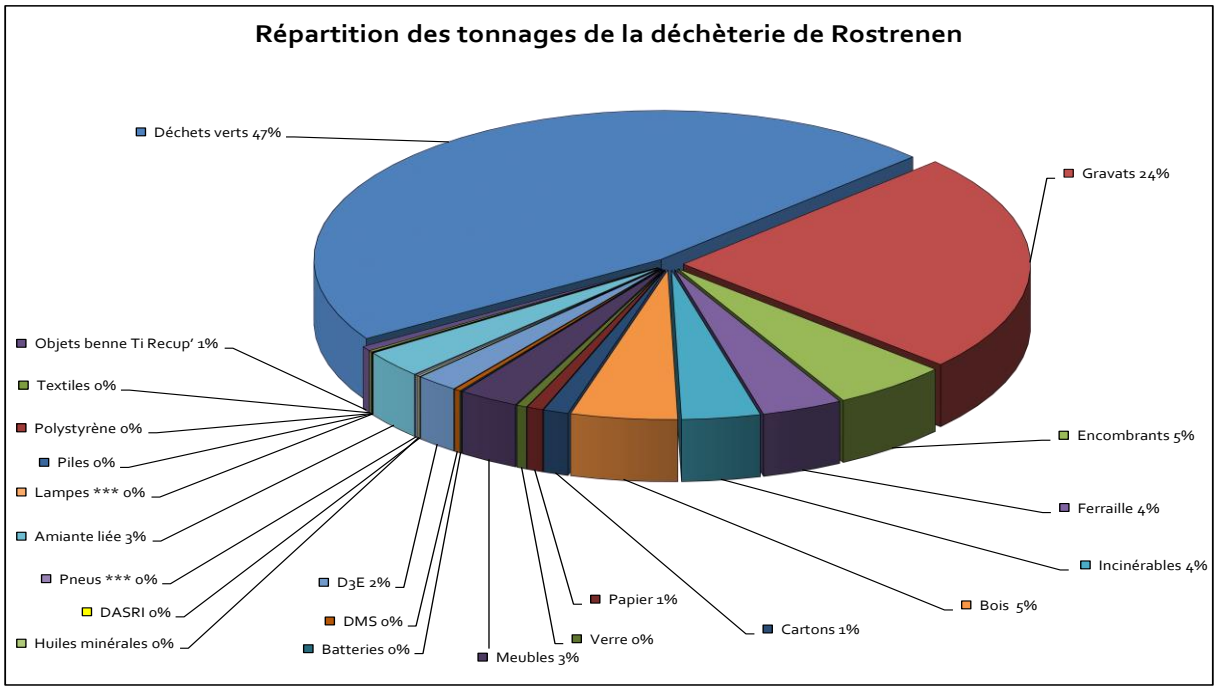

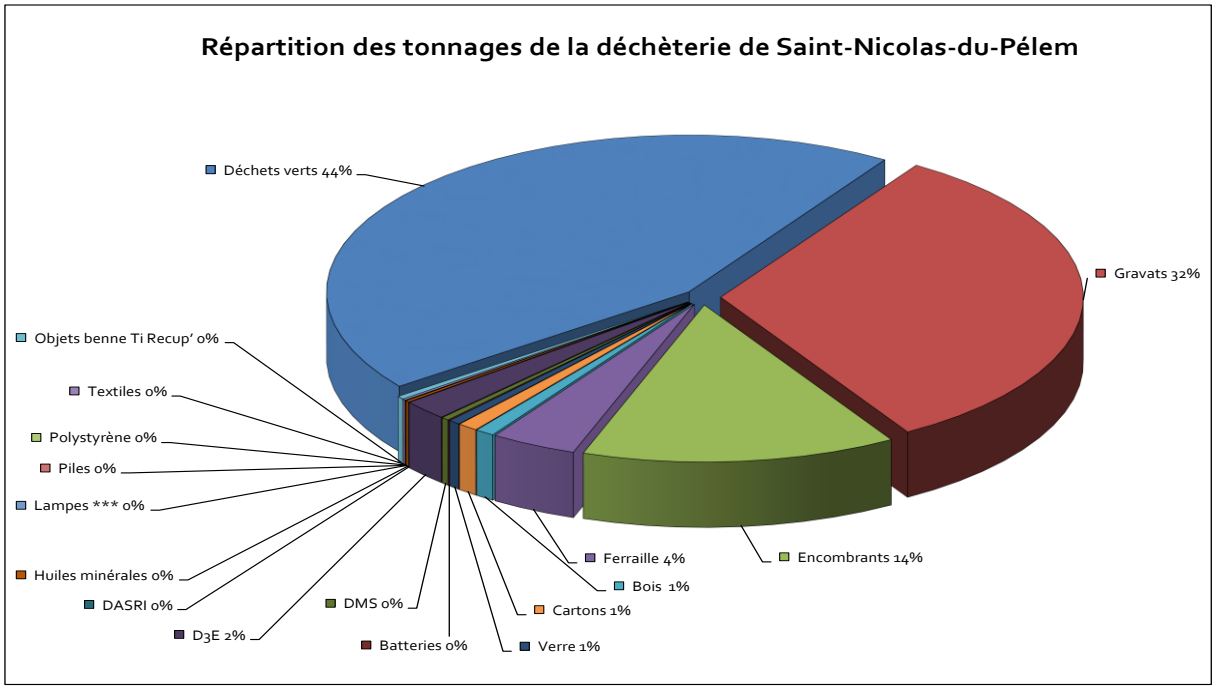

Les déchets verts et les gravats représentent à eux seuls près des ¾ des tonnages de déchets collectés sur les deux déchèteries.

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Fréquentations déchèteries	44 520	46 842	47 315	52 395	51 467	54 060	60 469	60 366	82 018	93 667
Tonnages Déchèteries	5 893	6 417	5 928	6 813	6 376	7 075	8 309	8 865	9 779	10 627
Ratio déchèteries*	281	346	320	368	347	389	441	464	516	566
Variation ratio		+ 23 %	- 8 %	+ 15 %	- 6 %	+ 12 %	+13%	+ 5%	+ 11%	+ 10 %

**ratio en kg/an/hab.*

Les quantités apportées par visite sont de :

- 124 Kg/visite pour la déchèterie de Rostrenen
- 91 Kg/visite pour la déchèterie de Saint-Nicolas-du-Pélem

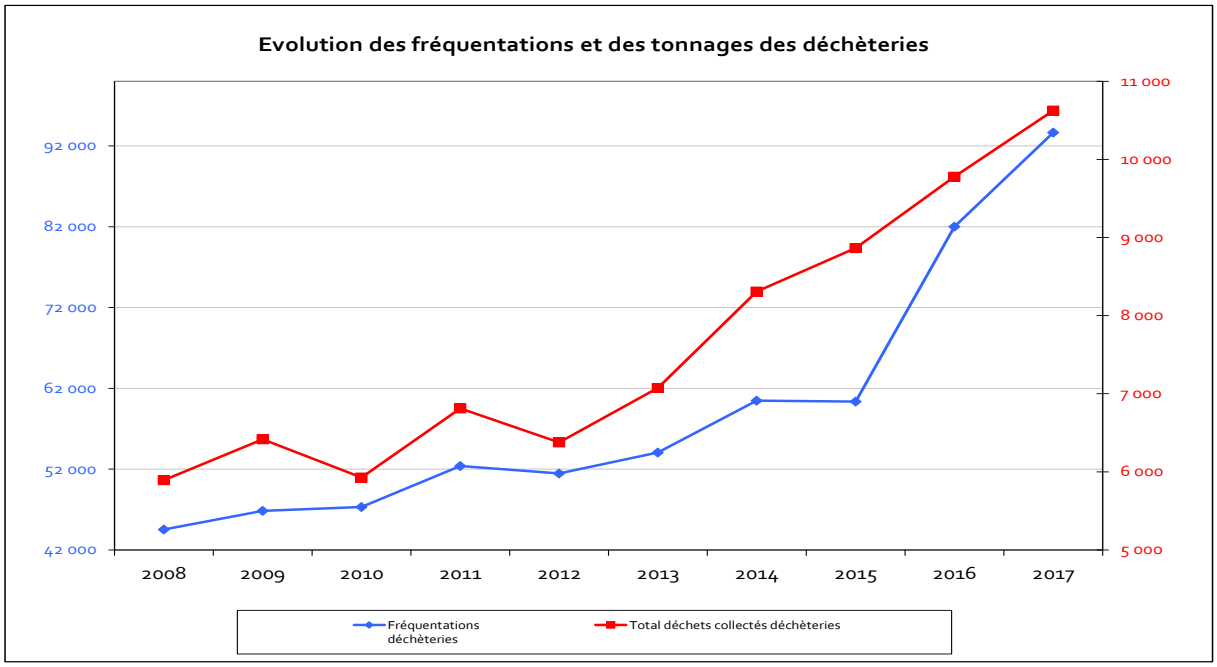

Le traitement des déchets

Flux	Mode de traitement
Déchets verts	Compostage
Gravats	Enfouissement / Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (Glomel)
Encombrants	Tri puis traitements divers (recyclage/incinération/enfouissement)
Ferraille	Recyclage
Incinérables	Incinération avec récupération d'énergie
Bois	Valorisation énergétique
Carton	Recyclage
Papier	Recyclage
Verre	Recyclage
Batteries	Recyclage
DMS	Traitements spécifiques
D3E	Démontage / Recyclage
DASRI	Incinération avec récupération d'énergie
Huiles minérales	Valorisation énergétique
Huile végétales	Valorisation énergétique
Pneus	Valorisation énergétique
Lampes	Recyclage
Piles	Recyclage
Amiante liée	Enfouissement / Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux - casier amiante (Glomel)
Meubles	Recyclage / Valorisation énergétique
Polystyrène	Recyclage
Textiles	Réemploi / Recyclage
Objets Benne Ti Récup'	Réemploi

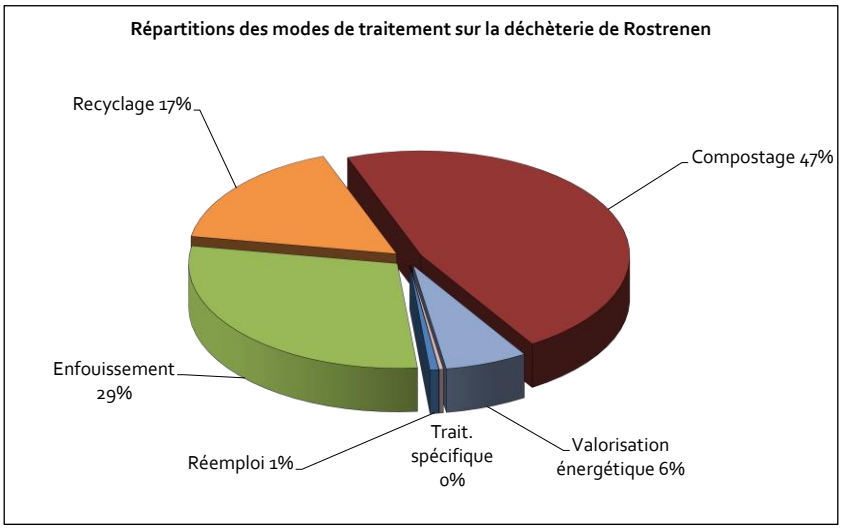

Les valorisations matière (compostage et recyclage) et énergétique représentent près de 70 % des modes de traitement à la déchèterie de Rostrenen.

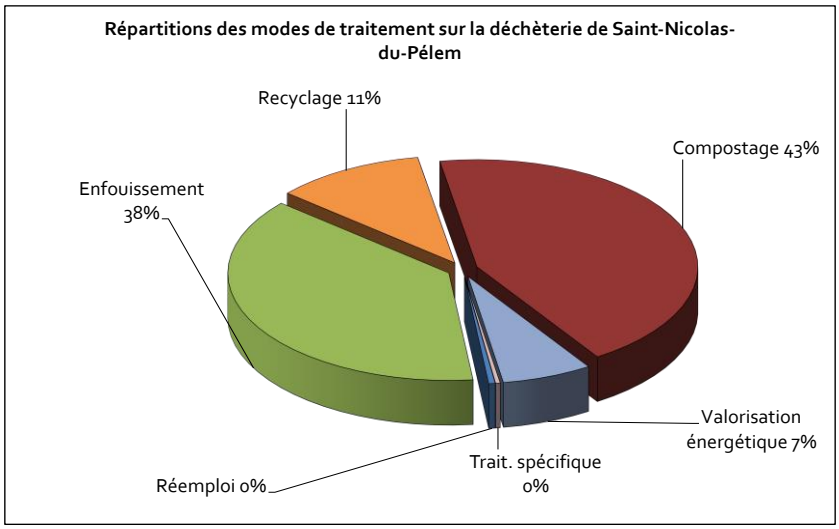

Les valorisations matière (compostage et recyclage) et énergétique représentent 61 % des modes de traitement à la déchèterie de Saint-Nicolas-du-Pélem.

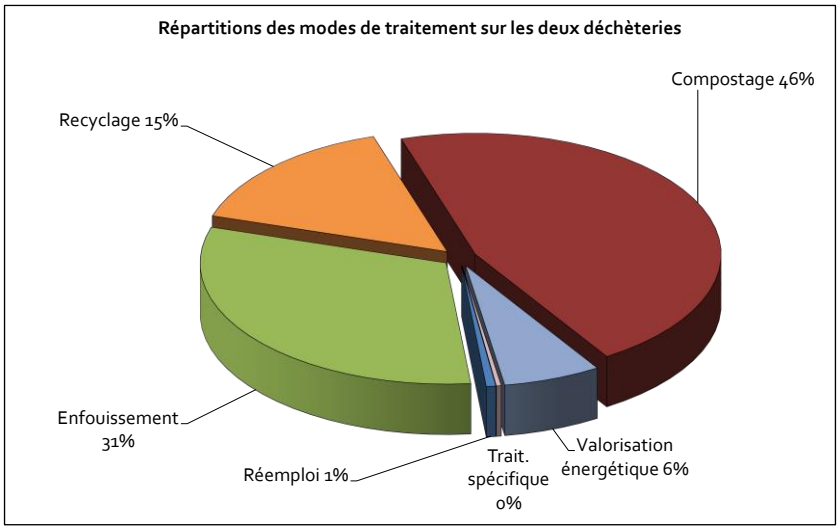

Le taux moyen de valorisation matière et énergétique est de 67 % sur les deux déchèteries.

5- L'installation de stockage des déchets non dangereux de Glomel

Présentation

Ouvert en mars 2008, cette installation a pour but le traitement par enfouissement des déchets inertes des déchèteries de la CCKB ou des artisans du territoire. Il est situé au lieu-dit Ty Page Coz en Glomel.

Une alvéole pour le stockage des déchets d'amiante liés y a également été aménagée.

Les déchets inertes accueillis sont des déchets qui ne peuvent subir aucune modification physique, chimique ou biologique importante. Les déchets inertes ne se décomposent pas, ne brûlent pas et ne produisent aucune réaction physique ou chimique. Ils ne sont pas biodégradables et ne détériorent pas d'autres matières avec lesquelles ils entrent en contact, d'une manière susceptible d'entraîner une pollution de l'environnement ou de nuire à la santé humaine.

Suite à une modification de la réglementation, le classement initial en installation de stockage de déchets inertes (ISDI) n'est plus compatible avec l'activité de stockage d'amiante liée. Depuis 2013, l'installation est donc classée en « installation de stockage de déchets non dangereux (ISDND) ».

Tonnages traités

	Déchets inertes	Amiante lié	Total
Déchèteries	2 736	234	2 970
Entreprises	904	78	982
Total	3 640	312	3 952

Au cours de l'année 2017, l'installation de stockage a été principalement utilisée par les déchèteries avec 75% des apports.
Aucun chargement de gravats ou d'amiante n'a été refusé.

6- Les prestations de service

Les prestations de service réalisées par la CCKB consistent en la collecte des Déchets Assimilés aux ordures ménagères auprès d'entreprises produisant plus de 1100 litres de déchets par semaine.

Cette collecte est réalisée en même temps que celle des ordures ménagères. Une facturation est réalisée suivant la fréquence de collecte et les volumes des conteneurs mis à disposition des entreprises. Sur les 7 entreprises concernées en 2017, on estime qu'environ 176 tonnes de déchets ont été collectées.

7- Le compostage à domicile

Depuis 2007, la CCKB mène une opération pour le développement du compostage à domicile sur l'ensemble de son territoire.

L'objectif recherché est double :

- Sortir des ordures ménagères la fraction fermentescible qui est incinérée à l'UIOM de Carhaix
- Réduire les tonnages de déchets verts collectés sur les déchèteries

Trois systèmes sont proposés :

- Le compostage à l'aide de composteurs individuels vendus par la CCKB
- Le compostage en tas
- Le compostage à l'aide de composteurs de fabrication « maison »

Les composteurs individuels distribués par les déchèteries sont en bois ou en plastique et ont un volume de 300 ou 600 L. Leur prix est de 10 € pour les petits modèles et de 15 € pour les grands.

Ventes de composteurs depuis mai 2007	
Composteurs plastiques 320 L	850
Composteurs plastiques 620 L	1179
Composteurs bois 300 L	369
Composteurs bois 600 L	631
Total composteurs	3019
Nombre de foyers équipés	2253

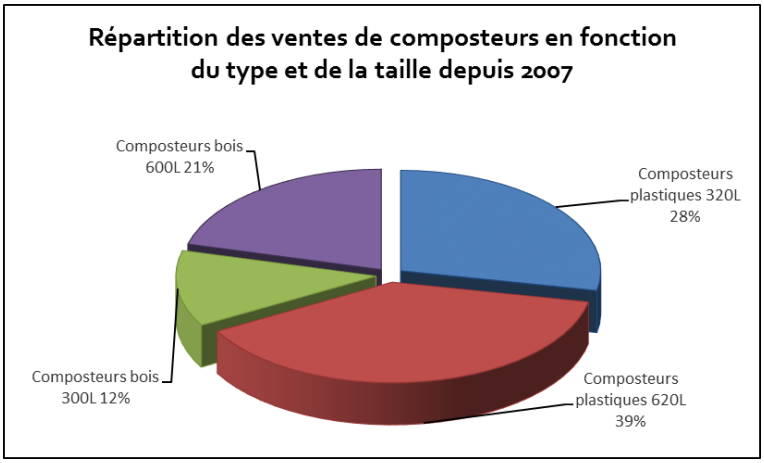

Ventes de composteurs en 2017	
Composteurs plastiques 320 L	0
Composteurs plastiques 620 L	10
Composteurs bois 300 L	0
Composteurs bois 600 L	0
Total composteurs	10
Nombre de foyers équipés	10

Il n'y a eu en 2017 que 10 composteurs de vendus. Ceci est dû au fait que la phase 3 de l'opération de compostage à domicile arrivait à sa fin ainsi que le marché de fourniture.

2017 a donc été l'occasion de fait un bilan complet des 10 dernières années et de réfléchir à la suite à donner à cette opération qui se poursuivra sans subvention de l'ADEME et du Département.

8- La communication

En termes de communication, l'année 2017 a permis de développer des actions de communication sur les consignes de tri, la réduction des déchets et la gestion des déchets en général.

Communication écrite :

- Articles dans la presse locale
- Articles dans le courrier du Kreiz Breizh
- Articles dans les bulletins communaux
- Parution de Poubelle La Vie Mag' en juillet et décembre
- Réalisation d'un flyer sur la collecte des textiles
- Panneaux d'information sur le tri pour les festivals et les manifestations sportives

Communication orale :

- Réunions d'information sur le Programme Local de Prévention des Déchets
- Sensibilisation des associations culturelles et sportives accompagnées dans la gestion de leurs déchets, et sensibilisation des bénévoles
- Sensibilisation au tri sélectif auprès de structures
- Sensibilisation et mise en place du tri dans les cimetières des communes volontaires

LES INDICATEURS FINANCIERS

1- Présentation générale des dépenses du service

Pour la seconde année consécutive, les indicateurs financiers sont issus de la méthode de calcul des coûts d'un service déchets proposée par l'ADEME : compta coût. Le changement du mode de calcul peut entrainer parfois des évolutions financières sur certains postes.

Les dépenses du service sont décomposées selon les types de services : ordures ménagères, collecte sélective, déchèteries et prévention.

Poste	Montant
Dépense ordures ménagères	964 730 €
Dépenses collecte sélective	535 306 €
Dépenses déchèteries	678 889 €
Dépenses prévention	64 809 €
Total	**2 243 734 €**

En 2017, les dépenses totales du service déchets s'élèvent à 2 243 734 € TTC. Leur montant est en augmentation de 85 411 € par rapport à 2016 soit une hausse de 4%.

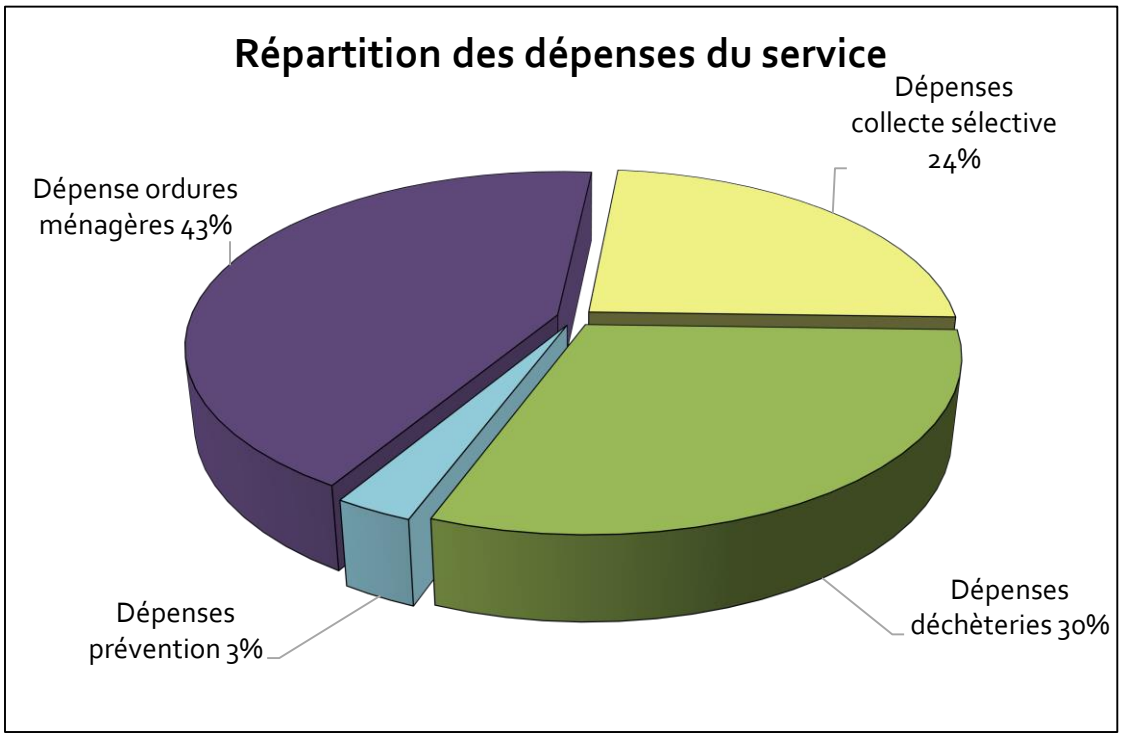

La répartition des dépenses entre les différents services est quasi stable entre 2016 et 2017.

2- Les ordures ménagères

Les modalités d'exploitation du service

	Régie	Marché d'exploitation	Délégation
Collecte ordures ménagères	CCKB		
Traitement ordures ménagères			SIRCOB Carhaix

Bilan des dépenses de fonctionnement des ordures ménagères en € TTC

	Dépenses 2017
Charges fonctionnelles	89 869
Charges de structure	89 070
Communication	799
Charges techniques	874 861
Collecte	*429 396*
Frais de personnel	263 699
Frais de matériel	95 163
Prestations de service	0
Dotation amortissement	70 534
Traitement	*445 465*
Incinération	445 465
Total des dépenses	964 730

Afin de réaliser un calcul de coût à la tonne collectée et traitée, les charges fonctionnelles sont réparties au prorata des dépenses de collecte et traitement.

	2017	2016
Dépenses à la tonne collectée	116 €	115 €
Dépenses à la tonne incinérée	119 €	118 €
Dépenses globales à la tonne	235 €	233 €
Dépenses par habitant	51 €	50 €

Il y a eu entre 2016 et 2017 une hausse de 1 % des dépenses totales concernant les ordures ménagères soit une augmentation de 10 785 €. Cette tendance provient des dépenses de personnel et matériel et se traduit par une hausse des dépenses à la tonne et à l'habitant.

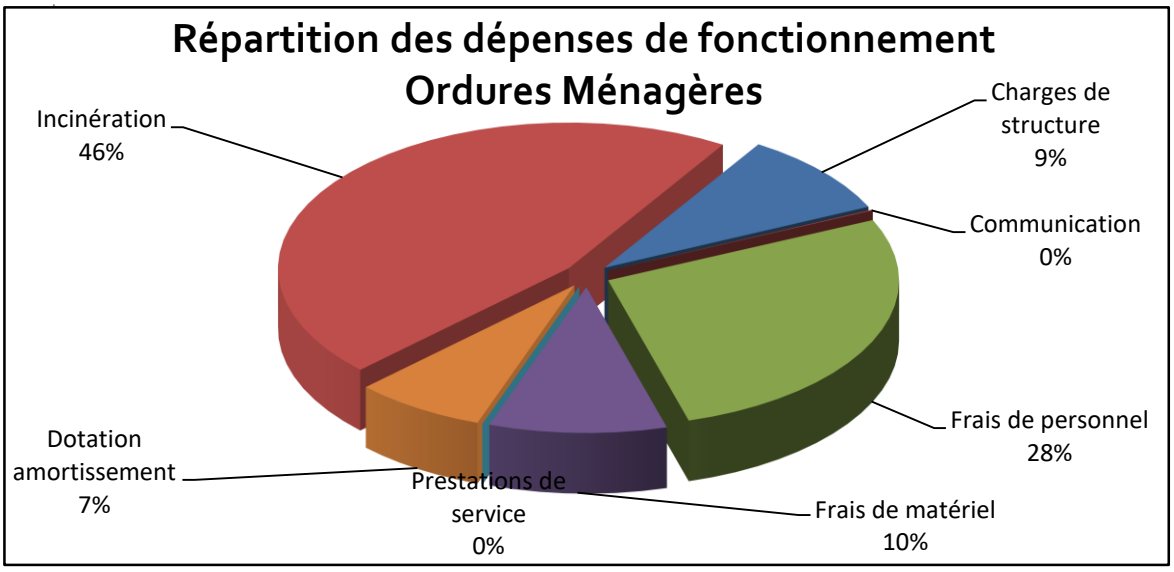

3- La collecte sélective

Les modalités d'exploitation du service

	Régie	Marché d'exploitation	Délégation
Collecte du tri sélectif	CCKB		
Collecte du verre		SITA Ouest Gueltas	
Traitement du tri (hors verre)			SIRCOB Cahraix
Traitement du verre		Saint Gobain emballages Cognac	

Bilan des dépenses de fonctionnement de la collecte sélective en € TTC

	Dépenses 2017
Charges fonctionnelles	23 816
Charges de structure	21 459
Communication	2 357
Charges techniques	511 490
Collecte	*296 066*
Frais de personnel	159 321
Frais de matériel	82 322
Prestations de service	28 351
Dotation amortissement	26 072
Traitement	*215 424*
Tri	204 822
Incinération des refus de tri	10 602
Total des dépenses	535 306

Afin de réaliser un calcul de coût à la tonne collectée et traitée, les charges fonctionnelles sont réparties au prorata des dépenses de collecte et traitement.

	2017	2016
Dépenses à la tonne collectée	175 €	159 €
Dépenses à la tonne triée	127 €	109 €
Dépenses globales à la tonne	303 €	283 €
Dépenses par habitant	29 €	27 €

Les dépenses de 2017 ont augmenté de 6 % par rapport à 2016, soit une hausse de 29 467 €.
Ces hausses visibles dans tous les postes de dépenses (hormis les dotations d'amortissement) ont une répercussion sur les dépenses à la tonne et à l'habitant.

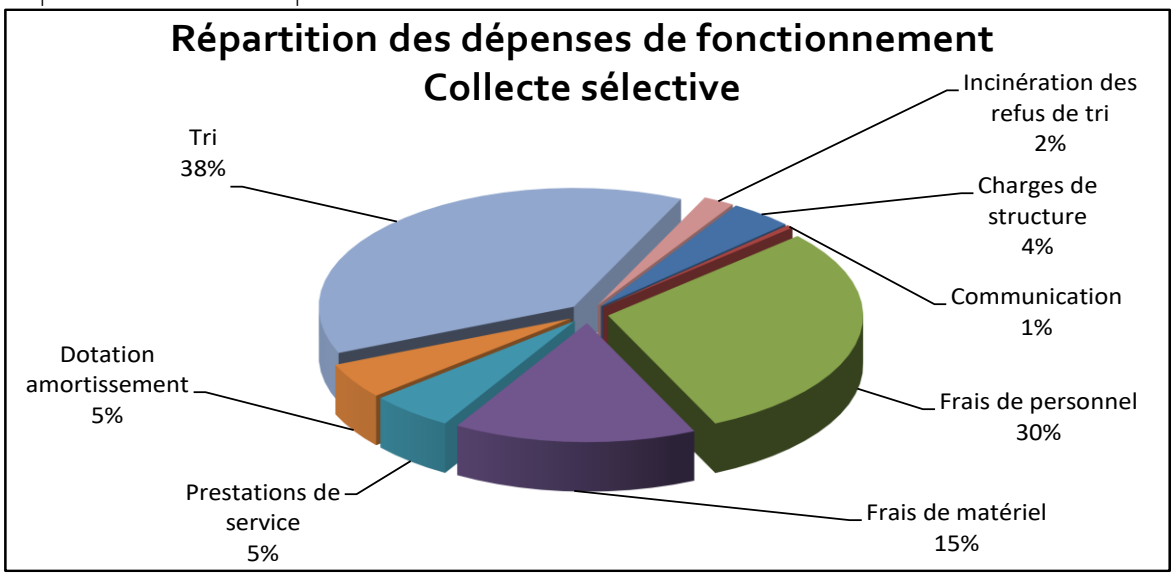

4- Les déchèteries

Les modalités d'exploitation du service

	Régie	Marché d'exploitation	Délégation
Transport			
Gravats		Guyot (Carhaix)	
Encombrants		Guyot (Carhaix)	
Ferraille		Guyot (Carhaix)	
Incinérables		Guyot (Carhaix)	
Bois		Guyot (Carhaix)	
Cartons / Papier		Guyot (Carhaix)	
Verre		Suez (Gueltas)	
Batteries		Guyot (Carhaix)	
DMS (hors éco-organisme)		Le Gall (Ploufragan)	
DASRI (hors éco-organisme)		Suez (Ploumagoar)	
Huiles minérales		Le Gall (Ploufragan)	
Huiles végétales		Métha Breizh (Kergrist-M.)	
Polystyrène		Knauff (Guemené)	
Amiante liée		Guyot (Carhaix)	
Textiles		Retritex (Pontivy)	
Objets benne Ti Recup'		Ti Recup' (Rostrenen)	
Traitement			
Déchets verts		Ecosys (Carquefou)	
Gravats	CCKB		
Encombrants		Guyot (Morlaix)	
Ferraille		Guyot (Brest)	
Incinérables			SIRCOB
Bois non traité		Guyot (Morlaix)	
Cartons / Papier			SIRCOB
Verre		Saint Gobain emballages (Cognac)	
Batteries		Guyot (Brest)	
DMS (hors éco-organisme)		Le Gall (Ploufragan)	
Huiles minérales		Le Gall (Ploufragan)	
DASRI (hors éco-organisme)		Suez (Ploufragan)	
Huiles végétales		Métha Breizh (Kergrist-M.)	
Polystyrène		Knauff (Guemené)	
Amiante liée	CCKB		

	Eco-organismes
DMS	EcoDDS
DASRI	DASTRI
D3E	Eco-systemes
Pneus	Aliapur
Lampes	Recylum
Piles	Corepile
Meubles	Eco-mobilier

Bilan des dépenses de fonctionnement des déchèteries en € TTC

	Dépenses 2017
Charges fonctionnelles	55 271
Charges de structure	54 472
Communication	799
Charges techniques	623 618
Frais de personnel	140 406
Frais de matériel	17 322
Frais d'exploitation	20 968
Prestations de service	331 526 *dont*
Ateliers Fouesnantais	*50 308*
Ecosys	*55 120*
Guyot	*169 655*
Le Gall	*22 645*
Dotation amortissement	67 508
Participation déchèterie de Carhaix	45 888
Total des dépenses	678 889

	2017	2016
Dépenses à la tonne	89 €	87 €
Dépenses par habitant	36 €	34 €

Les dépenses de 2017 sont en augmentation de près de 6 % par rapport à 2016, soit une hausse de 35 776 €.

Ceci s'explique principalement par une augmentation importante des dotations d'amortissement en lien avec les travaux de modernisation et des tonnages qui entrainent des dépenses de prestation de service à la hausse.

Ces hausses se traduisent sur les dépenses à tonne et à l'habitant.

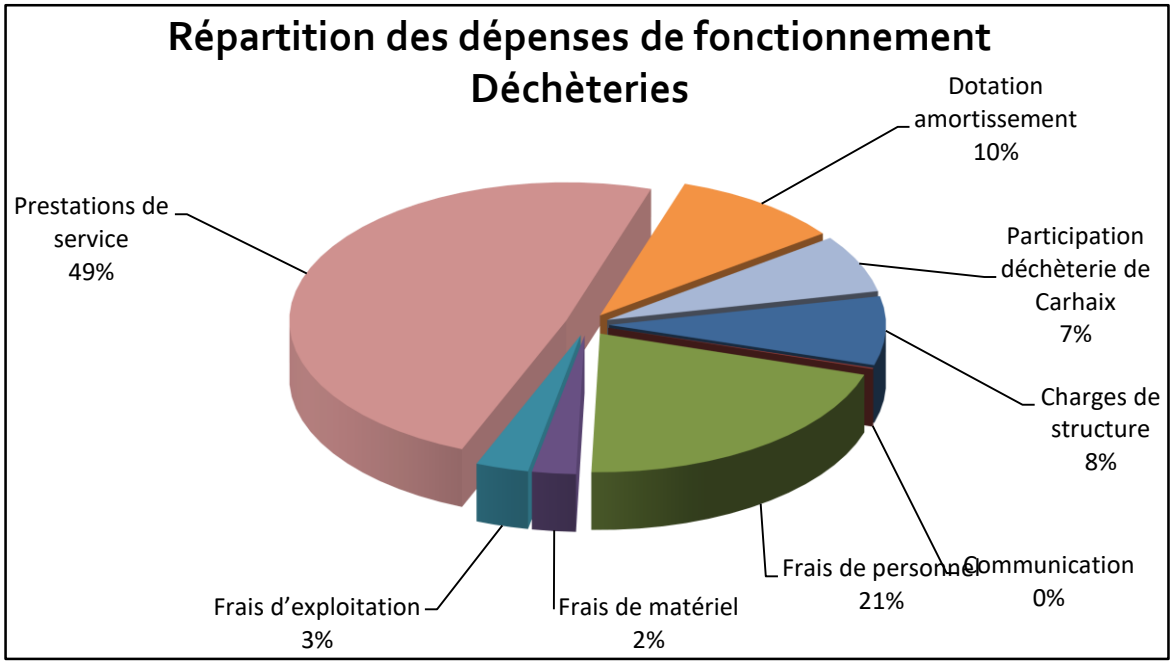

5- La prévention des déchets

Bilan des dépenses de fonctionnement de la prévention en € TTC

	Dépenses 2017
Frais de personnel	16 889
Frais de matériel	3 109
Dotation amortissement	29 435
Communication	15 376
Total des dépenses	64 809

	2017	2016
Dépenses par habitant	3,5 €	2,9 €

Ces dépenses sont réalisées dans le cadre du Programme Local de Prévention.

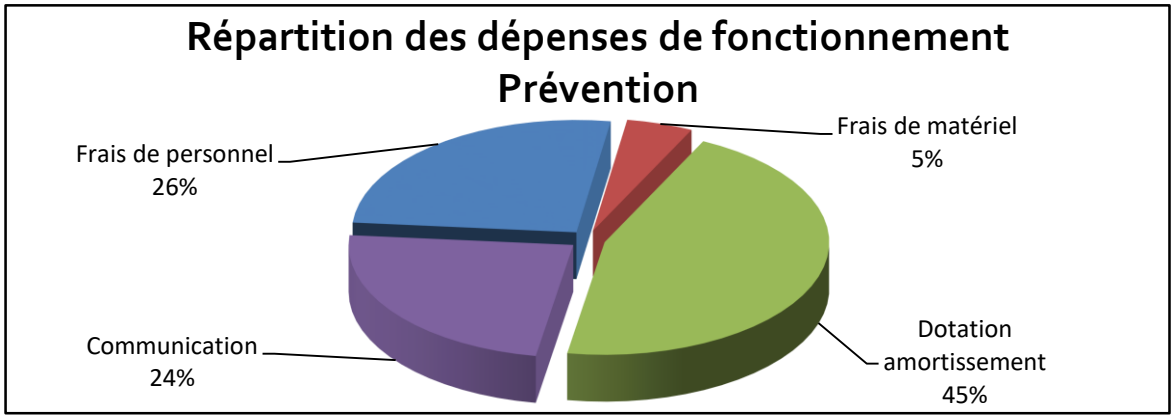

Les dépenses de 2017 sont en hausse de 17 % par rapport à 2016, soit une augmentation de 9 384 €. Cette tendance s'explique principalement par l'augmentation des dépenses de communication.

6- Présentation générale des recettes du service

Poste	Montant
TEOM	916 171 €
Redevance spéciale	34 348 €
Recettes ordures ménagères	27 758 €
Recettes collectes sélectives	331 919 €
Recettes déchèteries	70 956 €
Prévention	31 338 €
Total	**1 412 490 €**

En 2017, les recettes totales du service s'élèvent à 1 365 605 € soit une hausse de 3 % par rapport à 2016.

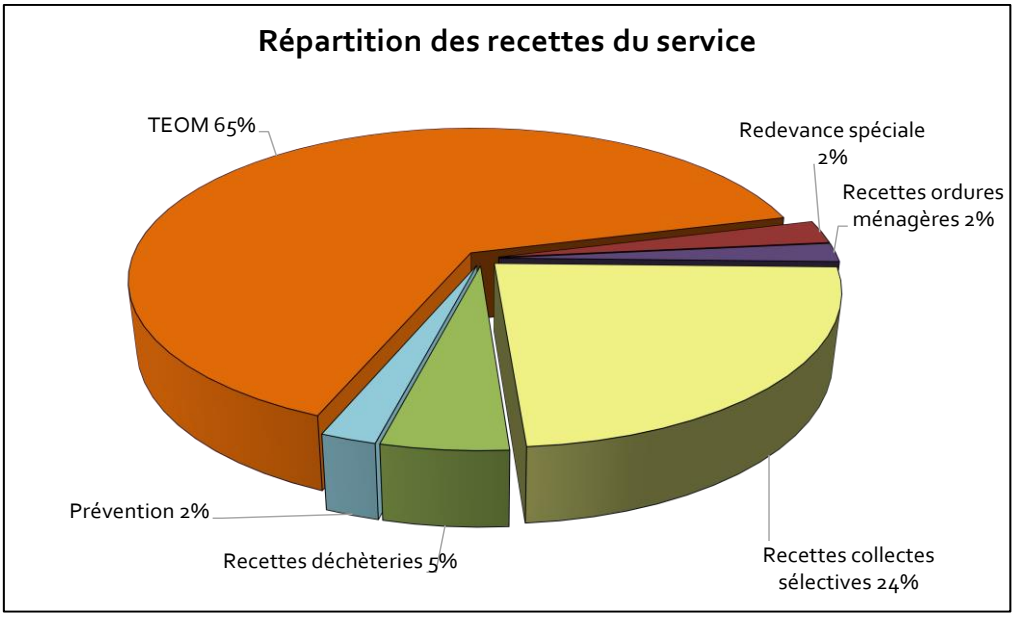

La taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)

En 2017, la TEOM, qui reste la recette majeure du service, a rapporté 916 171 €. Son taux est aujourd'hui fixé à 7 % depuis maintenant 9 ans et aboutit à un montant moyen de prélèvement de 48,84 € par habitant. L'augmentation du montant total de 7,6 % observée en 2017 soit 64 949 € provient de la substitution de la redevance spéciale pour les entreprises par la TEOM.

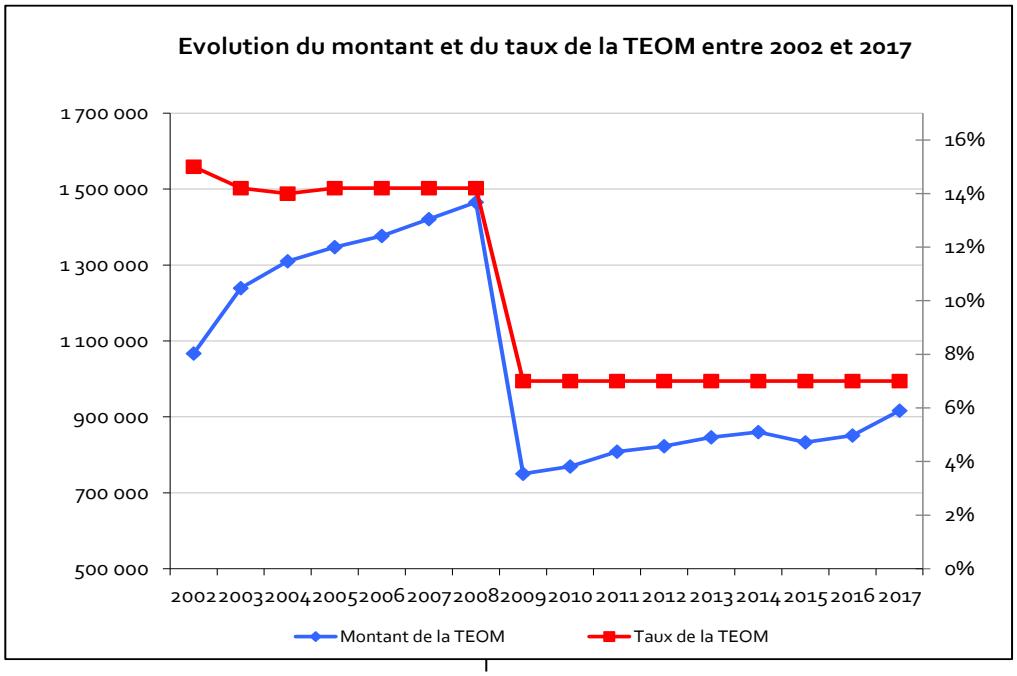

La redevance spéciale

Jusqu'en 2016, la collecte des déchets des professionnels du territoire de la CCKB était facturée par le biais de la redevance spéciale. Ce mode de facturation obligatoire jusqu'en 2015 a été rendu facultatif par l'article 57 de la loi de finances rectificative.

Lors de son Conseil Communautaire du 29 septembre 2016, la CCKB a décidé de supprimer la redevance spéciale pour les campings et les commerçants artisans et de la remplacer par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères.

La facturation des gros producteurs de déchets (+ de 1 100 L / semaine) reste inchangée : application d'un tarif selon le nombre de conteneurs mis à disposition des entreprises et de la fréquence de collecte :

- Tarif pour 1 conteneur collecté 1 fois par semaine (Forfait C1) : 1500 € par an
- Tarif pour 1 conteneur collecté 2 fois par semaine (Forfait C2) : 3000 € par an
- Tarif pour 1 conteneur collecté 3 fois par semaine (Forfait C3) : 4000 € par an
- Tarif pour 1 conteneur collecté 4 fois par semaine (Forfait C4) : 5500 € par an

Pour chaque tarif, les entreprises gardent la possibilité d'ajouter un ou des conteneurs, moyennant les suppléments suivants :

- Coût de traitement annuel d'un conteneur 1 100 litres : 664 €
- Coût de traitement annuel d'un conteneur 750 litres : 452 €
- Coût de traitement annuel d'un conteneur 340 litres : 205 €

Globalement, les recettes apportées par la redevance spéciale se déclinent ainsi :

Recettes redevances spéciale 2017	
Facturation à des tiers relevant de l'article 1521-11 du CGI (en majorité des supermarchés)	34 348
TOTAL	34 348

Le montant des recettes de la redevance spéciale reste au niveau de celui de 2016 malgré la suppression de la redevance spéciale pour les campings et les commerçants artisans. Ceci est dû au paiement en retard de factures d'un gros producteur de déchets.

Les recettes provenant des professionnels utilisant les déchèteries et l'ISDND de Glomel

L'accès aux déchèteries et à l'ISDND de Glomel est payant pour les artisans et les commerçants suivant les volumes et la nature des déchets déposés :

Type de matière	Tarifs 2017
Déchets verts	6,00 € /m^3 (1er m^3 gratuit / mois)
Tout venant et incinérables	15,00 € / m^3 (1er m^3 gratuit / mois)
Bois non traité	8,00 € /m^3 (1er m^3 gratuit / mois)
Gravats	8,00 € /m^3 (1er m^3 gratuit / mois)
Amiante lié à des déchets inertes	60,00 € /m^3
Métaux, papiers, cartons	Gratuit
Déchets toxiques	2,50 € le kilo dépôt maximal : 20 kilos
Lampes et néons	Gratuit

Déchets d'activités de soins à risques infectieux	1 € le forfait de collecte 0,13 € le traitement par litre 1,28 € la boite à aiguilles de 1 L 1,96 € la boite à aiguilles de 2 L 1,34 € le carton de 25 L 1,63 € le carton de 50 L 7,02 € le fût plastique de 60 L *dépôt maximal : 200L par mois*

Sur l'année 2017, les recettes provenant des artisans et commerçants utilisant les déchèteries ont été de 2 837 €.

Les aides des Eco-Organismes

Depuis 1999, la collecte sélective est soutenue financièrement par Eco-emballages par l'intermédiaire du point vert qui se trouve sur les emballages.

Ce système a été élargi depuis quelques années à d'autres types de déchets comme les piles, les pneus, … C'est le principe de la responsabilité élargie du producteur (REP), qui est financée par les éco-contributions payées lors de l'achat de certains produits par les consommateurs.

	Montant 2017	Ratio (€/hab./an)
Eco-Emballages	275 969 €	14,71 €
Eco-Folio	12 684 €	0,68 €
Ecosystèmes	14 644 €	0,78 €
Eco DDS	1 848 €	0,10 €
EcoTLC	1 876 €	0,10 €
Eco-Mobilier	13 783	0,73 €
Total	320 804 €	17,10 €

Le montant des aides des Eco-organismes est en hausse de 5 % par rapport à 2016.

Les subventions

	Montant 2017	Ratio (€/hab./an)
ADEME	31 338 €	1,65 €
Conseil Départemental 22		
Total	31 338 €	1,65 €

Ces aides correspondent au financement du Programme Local de Prévention lancé fin 2011.

Les produits des ventes des matériaux

Les matériaux du contrat Eco-Emballages

Les matériaux de la collecte sélective sont vendus aux repreneurs. Leur prix est fixé suivant le cours mondial des matériaux suite à des renégociations de contrats en 2011. Sont concernés : le carton, l'acier, l'aluminium, le verre, le plastique et l'acier incinéré.

Le papier

Le papier est collecté en même temps que les emballages ménagers légers, dans les sacs jaunes, mais il ne fait pas partie des matériaux du contrat Eco-Emballages.
Son prix d'achat par le repreneur a été renégocié en 2011 et dépend du cours mondial.

Les matériaux des déchèteries

La ferraille et les batteries collectées sur les déchèteries par la société Guyot, sont rachetées à des prix qui varient suivant le cours mondial.

Le compost produit à partir des déchets verts de la déchèterie de Rostrenen est vendu aux particuliers au prix de 15 € le m^3 pour des quantités inférieures à 10 m^3 et 10 € le m^3 pour des quantités supérieures à 10 m^3. Pour les communes le prix est de 6 € le m^3.

Les composteurs individuels et brass-compost sont vendus par la régie des déchèteries. Les prix de vente varient suivant les volumes de 10 € pour les 300 L à 15 € pour les 600 L.

	Recettes 2017
Acier collecte sélective	4 965 €
Acier incinéré	1 640 €
Aluminium	1 920 €
Carton	29 451 €
Papier	27 836 €
Verre	20 422 €
Briques alimentaires	269 €
Plastique	2 761 €
Ferraille et batteries	20 413 €
Composteurs	150 €
Total	112 632 €

Le total des recettes perçues par la CCKB en 2017 pour la revente de matériaux et des produits est en baisse de 9 031 € soit, environ – 7 % par rapport à 2016.

La baisse est de 40 000 € sur 3 ans en raison de la baisse des cours mondiaux.

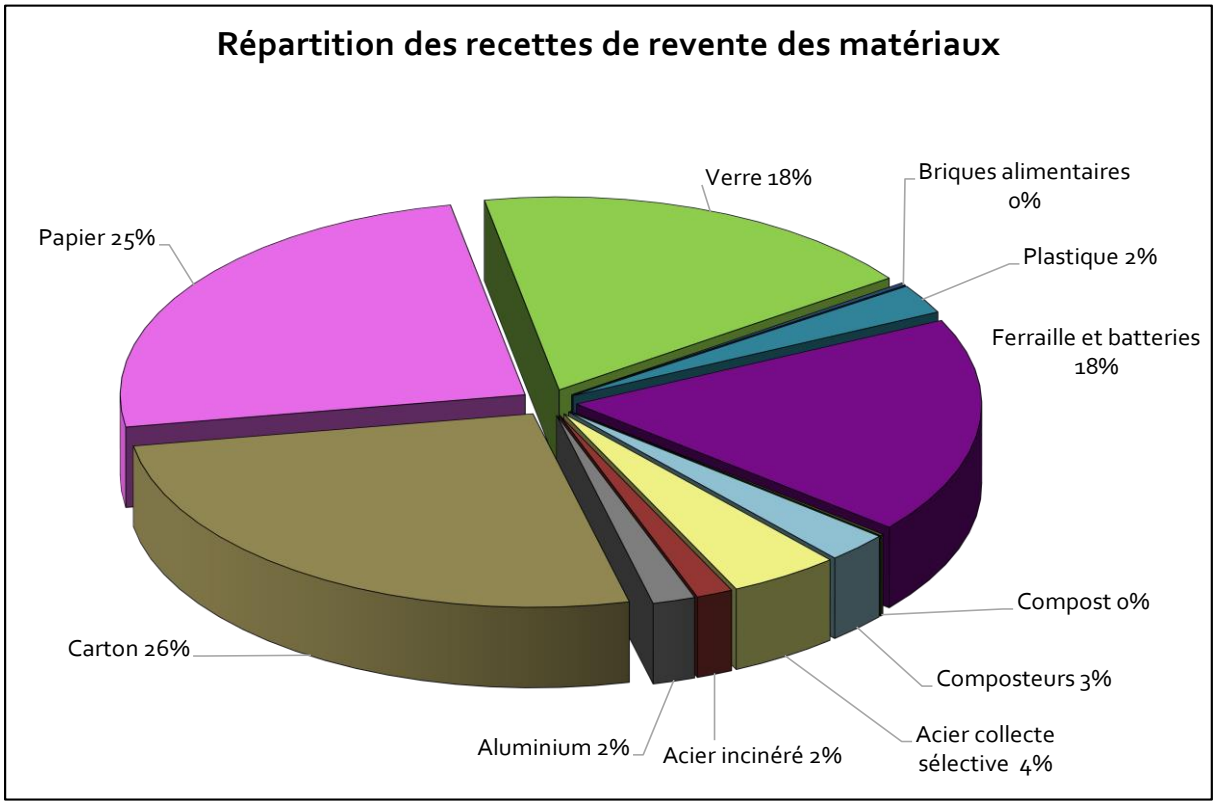

7- Bilan des coûts du service

Les montants indiqués ci-dessous ne prennent en compte que les dépenses et recettes de fonctionnement. Les investissements sont intégrés sous forme d'amortissements.

	Dépenses	Recettes
Collecte des ordures ménagères	474 330 €	27 758 €
Traitement des ordures ménagères	490 399 €	
Coût ordures ménagères	936 972 €	
Collecte du tri sélectif	309 879 €	331 919 €
Traitement du tri sélectif	225 427 €	
Coût collecte sélective	203 387 €	
Déchèteries	678 889 €	70 956 €
Coût déchèteries	607 933 €	
Prévention des déchets	64 809 €	31 338 €
Coût de la prévention	33 471 €	
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères	-	916 171 €
Redevance spéciale	-	34 348 €
Total	2 243 734 €	1 412 490 €

Le déficit 2017 de 831 244 € est pris en charge par le budget général de la CCKB.
Les recettes du service couvrent donc 63 % des dépenses.

Avec un taux de TEOM identique à celui de 2008 (soit 14,2%), cette taxe aurait rapporté 1 858 518 € au lieu de 916 171 €, dégageant ainsi un excédent de 111 103 € et un taux de couverture des dépenses à 105 %.

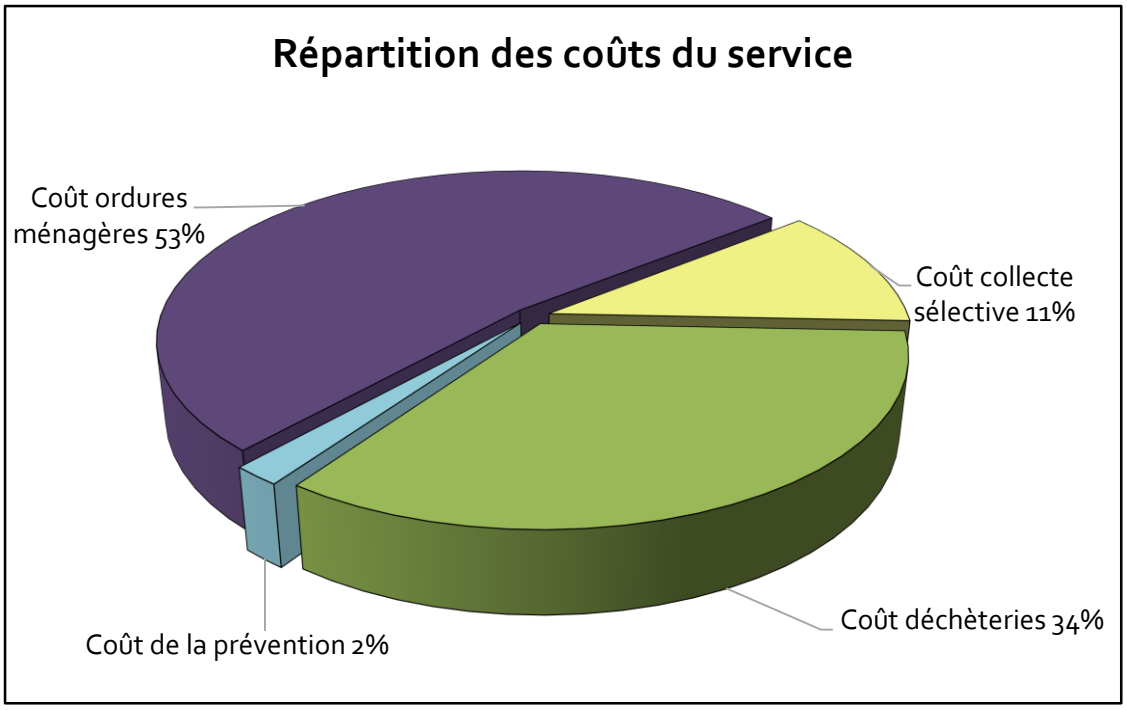

8- Ratio par tonne et par habitant

Afin de pouvoir calculer des coûts à la tonne, les coûts de prévention ont été intégrés dans les trois flux ci-dessous suivant les prorata préconisés par l'ADEME.

	Ratio (€/tonne)	Ratio (€/hab.)
Ordures ménagères	232 €	51 €
Collecte sélective	119 €	11 €
Déchèteries	81 €	33 €
Territoire CCKB	131 €	95 €
TEOM	-	45 €
Autres recettes	-	2 €

Le coût moyen à la tonne sur la CCKB en 2017 est de 131 €, ce qui représente une hausse de 3 € par rapport à 2016.

Le coût moyen à l'habitant augmente également puisqu'il passe de 89 € en 2015 à 95 € en 2017, soit une hausse de 7 %.

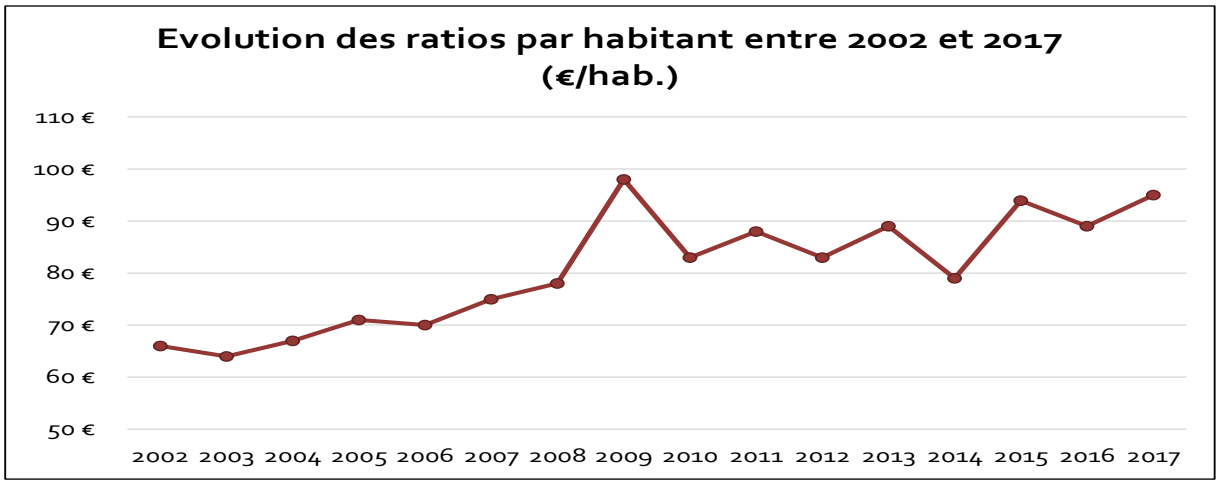

Le coût d'élimination des ordures ménagères par habitant est presque 2 fois plus élevé que celui de la collecte sélective. L'adaptation des modes de traitement aux différentes sortes de déchets permet donc de réaliser des économies importantes. A l'inverse de certaines idées reçues, la collecte sélective et l'utilisation des déchèteries permettent de diminuer les coûts de collecte et de traitement.

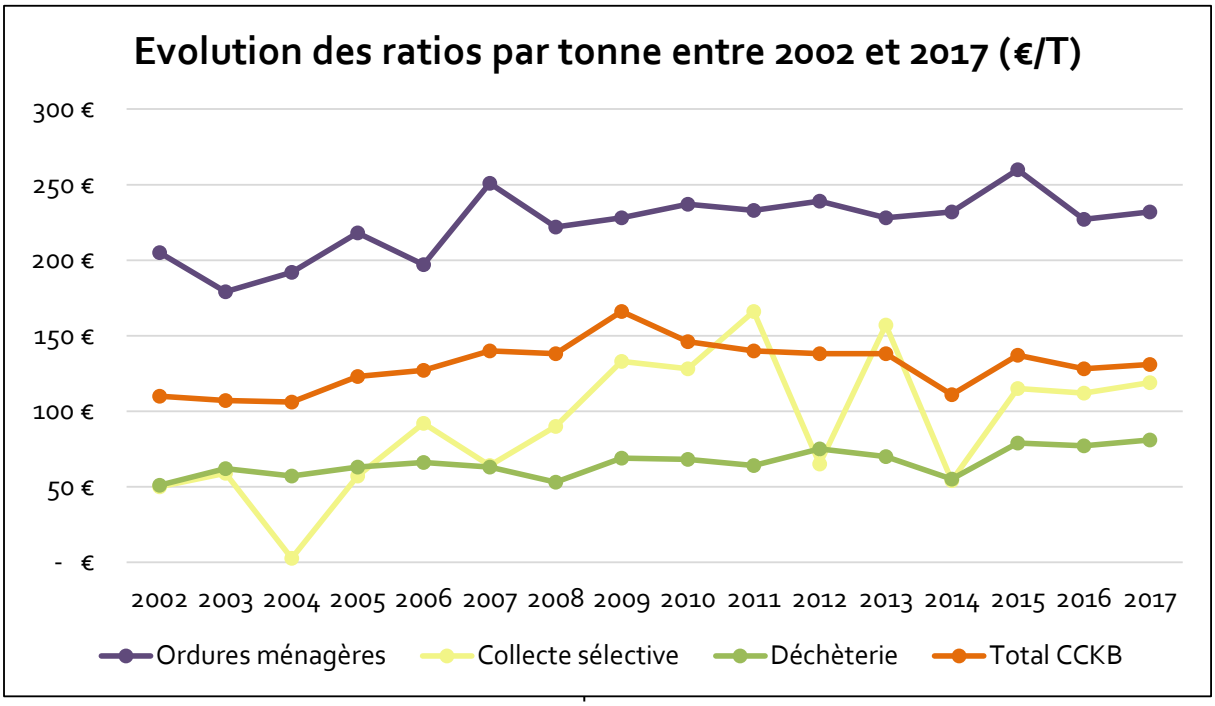

Conclusion

Vingt fois sur le métier remettez votre ouvrage ;
Polissez-le sans cesse et le repolissez

A en juger par les résultats de la gestion 2017 de l'enlèvement et du traitement des déchets ménagers, ce précepte de Nicolas Boileau pourrait guider l'action de la CCKB.

En effet, après plusieurs années de progrès significatifs qui semblaient témoigner d'un ancrage dans la population de nouvelles et vertueuses habitudes en termes de limitation des déchets à la source, de tri, de compostage individuel …, le constat de l'année écoulée est, au mieux, celui d'un accident de parcours dans une évolution tendanciellement positive, au pire, celui d'une rechute préoccupante.

Que ce soit en valeur absolue ou per capita, le tonnage global collecté est, ainsi, le plus élevé jamais observé sur le territoire avec plus de 16 000 tonnes, soit 860 kg/hab. (752 en 2015 et 595 en 2012).

La répartition de ce chiffre entre les différentes catégories conforte cette impression négative :

- Avec plus de 210 kg/habitant, le ratio d'ordures ménagères résiduelles est le plus mauvais observé depuis 2009
- La collecte en déchèteries dépasse, pour la première fois, les 10 000 tonnes avec une progression du nombre de visites de 14 %, données qui pourraient être qualifiées d'encourageantes si ce n'était qu'elles reposent sur un apport de plus en plus massif des déchets verts qui représentent près de la moitié du tonnage réceptionné, avec des possibilités de valorisation de moins en moins aisées à trouver et de plus en plus coûteuses à mettre en œuvre.
- Le tonnage issu de la collecte sélective baisse, pour la première fois depuis 2004, sous la barre des 1 600 tonnes, le seul point positif étant que la qualité du tri demeure satisfaisante.

Les résultats financiers atténuent la portée de ce décrochage technique, ce qui tient, partiellement, au décalage existant entre l'évolution d'un tonnage et sa prise en compte pécuniaire via une facturation.

Les dépenses du service ont, ainsi, crû de 4 %, dont 6 % pour les déchèteries et la collecte sélective.

Dans le même temps, les recettes ont progressé de 3% en lien, essentiellement, avec la suppression de la redevance spéciale forfaitaire appliquée aux artisans et commerçants et à la généralisation subséquente de la TEOM, d'une part, à l'augmentation de 5 % de l'aide des Eco-organismes, d'autre part. Il est à noter, a contrario, la chute de 7 % du produit de la vente des matériaux collectés via la collecte sélective et les déchèteries, liée à l'évolution négative des cours mondiaux.

Globalement, les recettes du service couvrent 63 % des dépenses, ce qui peut être considéré comme très satisfaisant au regard de la volonté de maintenir un taux de TEOM particulièrement bas.

Ce coup d'arrêt dans l'amélioration quasi linéaire des résultats observés ces dernières années ne peut qu'interpeler mais il ne doit pas, pour autant, conduire à des réorientations précipitées remettant en cause le travail accompli depuis plus de 15 ans et perturbant les habitudes acquises

par la population.

Il conviendra d'examiner attentivement le bilan de l'année 2018 qui permettra d'apprécier la nature réelle des résultats décevants de 2017 – repli ponctuel ou début de renversement de tendance – et d'adapter, en fonction de cette analyse, la conduite à tenir.

En tout état de cause, ce rappel à la réalité a le mérite de nous faire garder en permanence à l'esprit qu'une modification positive dans les usages ne doit, jamais, être considérée comme un acquis définitif mais comme une avancée fragile qu'il convient d'encourager pour la développer ou, à tout le moins, la préserver.

CARHAIX PODIS LOURIS
SERVICE DE COLLECTE
CCKB
Communauté des communes du
Kreiz-Breizh
Kumuniezh Kumunioù
Déchèterie
HORAIRES D'OUVERTURE
Du mardi au samedi

SYNTHESE

1- Synoptique des filières

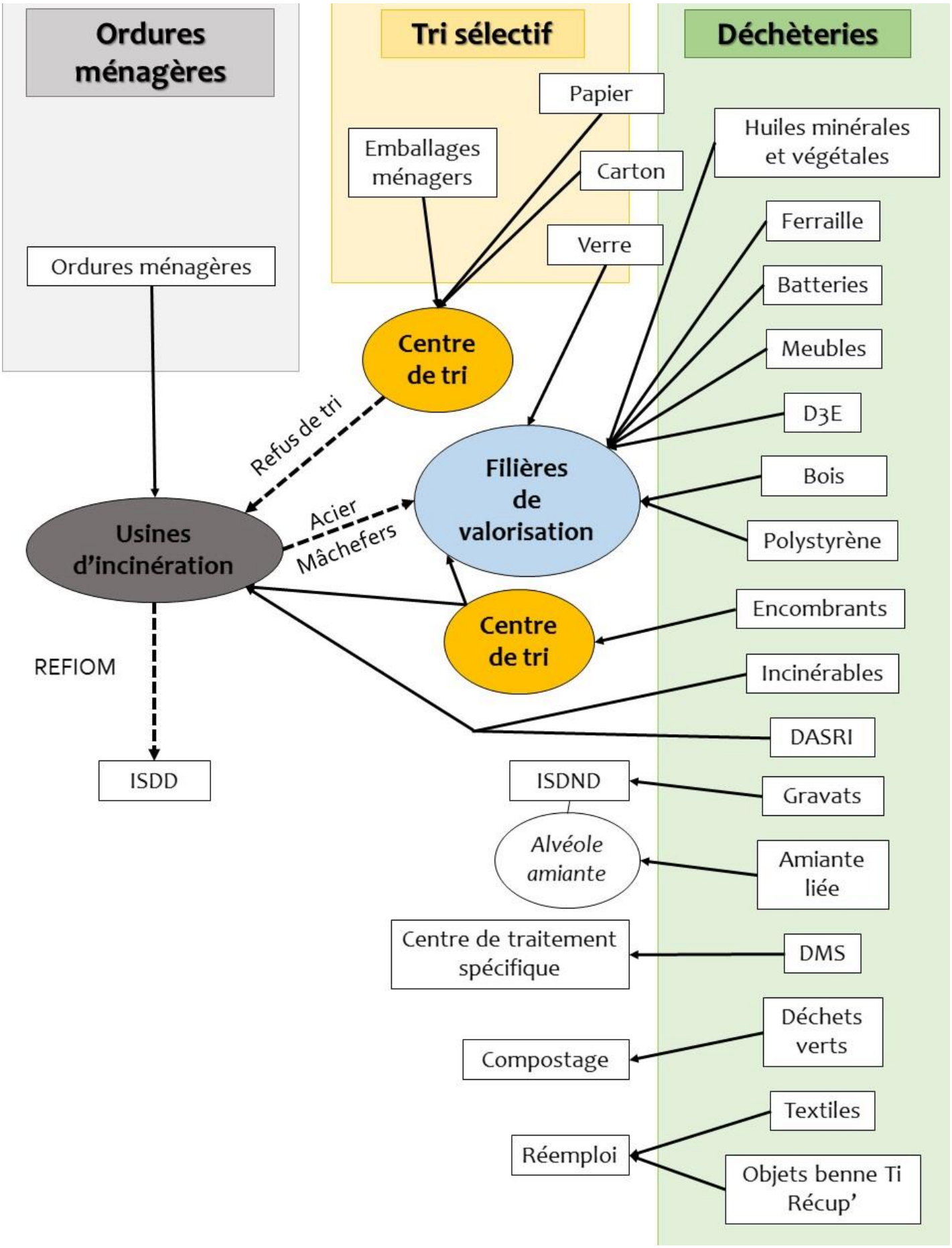

2- Les principaux indicateurs techniques

Déchets	Tonnages	Ratio*	Répartition des tonnages
Ordures ménagères	3929	210	23%
Collecte sélective	1590	84,7	9%
Déchèteries	10 627	566	61%
ISDI Glomel *(entreprises)*	982	52,4	6%
Prestations de service	176	9,4	1%
Total	**17304**	**923**	**100%**

** en Kg/hab.*

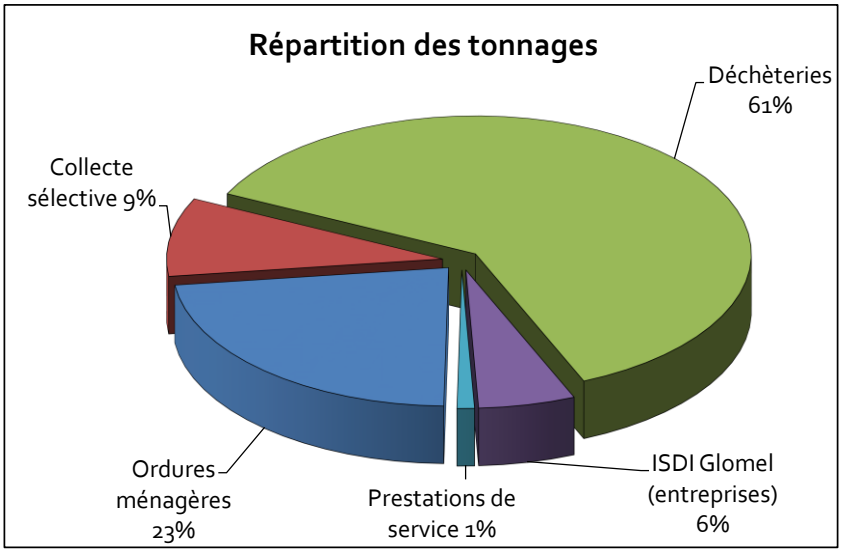

Traitement	Indices 2017	Indices 2016
Taux de réemploi	0%	0%
Taux d'enfouissement	25%	36%
Taux de valorisation matière	47%	39%
Taux valorisation énergétique	28%	25%
Total	100%	100%

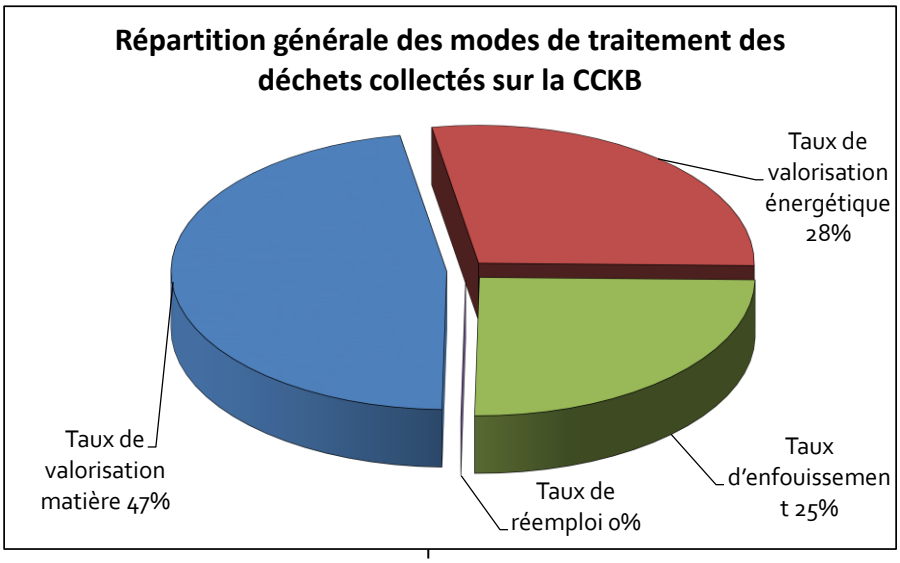

3- Les principaux indicateurs financiers

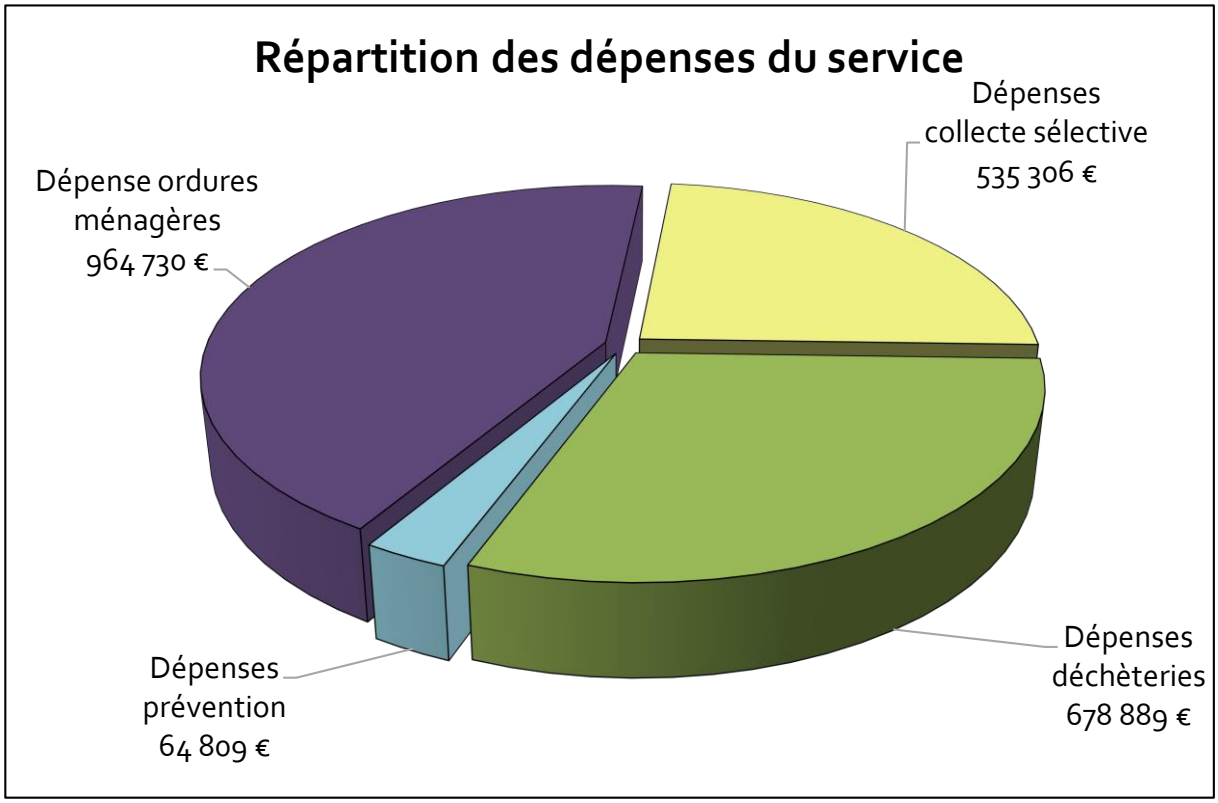

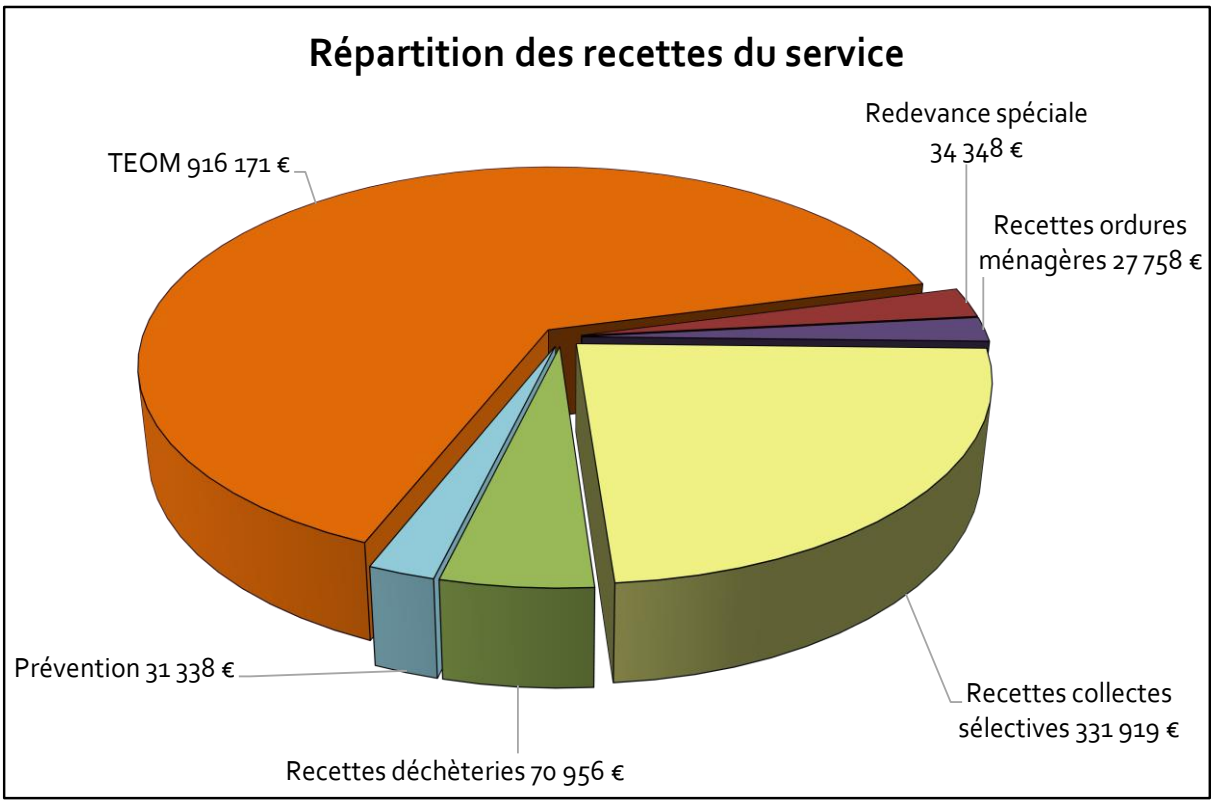

CARHAIX PORDIC LOURIS
SERVICE DE COLLECTE
CCKB
Communauté des communes du
Kreiz-Breizh
Kumuniezh Kumunioù
Déchèterie
HORAIRES D'OUVERTURE
Du mardi au samedi

ANNEXES

Annexe 1 :

Fiche de synthèse de la collectivité année 2017 - SINOE

Communauté de Communes du Kreiz Breizh

2017

Typologie d'habitat	Rural
Population	18 757

Vos coûts

Coût* en euro HT par habitant

Flux collectés	Votre collectivité	France - Milieu Rural
OMR	47,1 €	46,0 €
RSOM hors verre	8,0 €	3,0 €
Verre	1,0 €	1,0 €
Déchets des déchèteries	29,6 €	23,0 €
Autres flux	- 0,1 €	3,0 €
Tous flux	85,7 €	76,0 €

OMR : Ordures ménagères résiduelles
RSOM hors verre : Recyclables secs des ordures ménagères hors verre

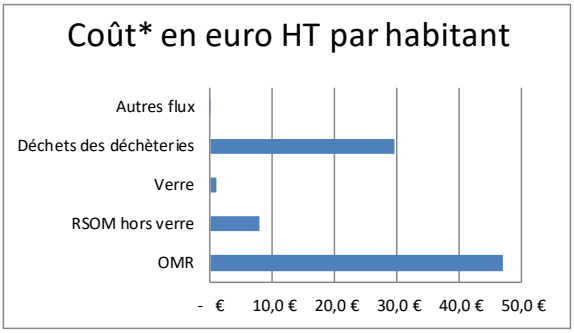

Répartition du coût* par flux

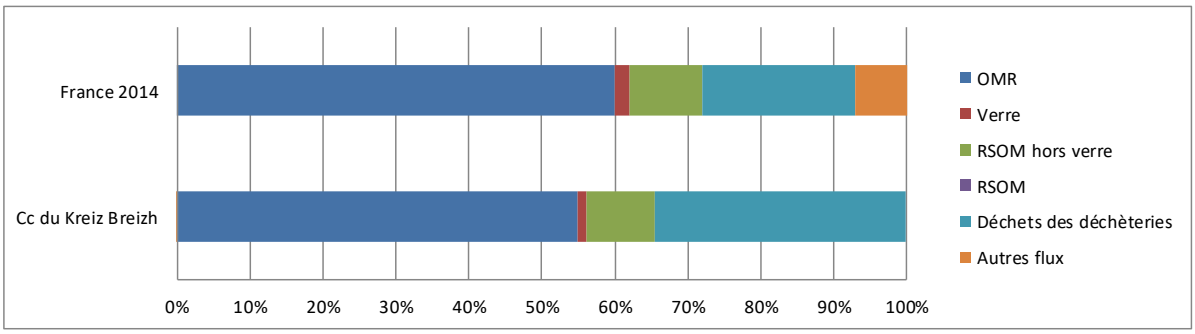

Evolution du coût*

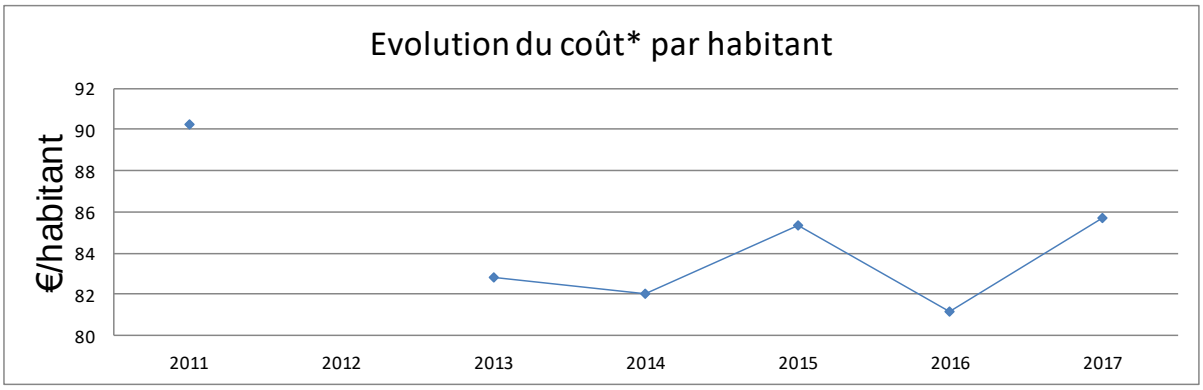

Ces coûts sont également disponibles en €/tonne dans votre Matrice des coûts sur SINOE® et les coûts nationaux sont consultables dans la synthèse du référentiel national des coûts.

Télécharger la synthèse

* Coût aidé (hors TVA) : ensemble des charges de gestion des déchets desquelles sont déduites les ventes de matériaux et d'énergie, les soutiens des éco-organismes, les aides diverses.

Vos tonnages

Quantités collectées et comparaison avec des valeurs de référence

Flux collectés par votre collectivité	Kg/hab	Tonnage collecté
OMR	219	4 105
RSOM hors verre	38	721
Verre	46	869
Déchets des déchèteries	417	7 815
Autres flux	3	58
Tous flux	723	13 568

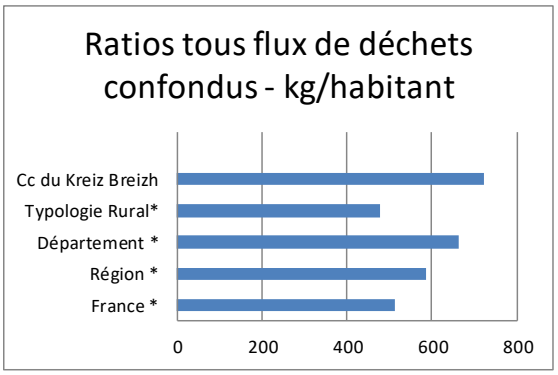

(*) Donnée issue de la dernière enquête collecte publiée par l'ADEME

Evolution des quantités collectées de votre collectivité

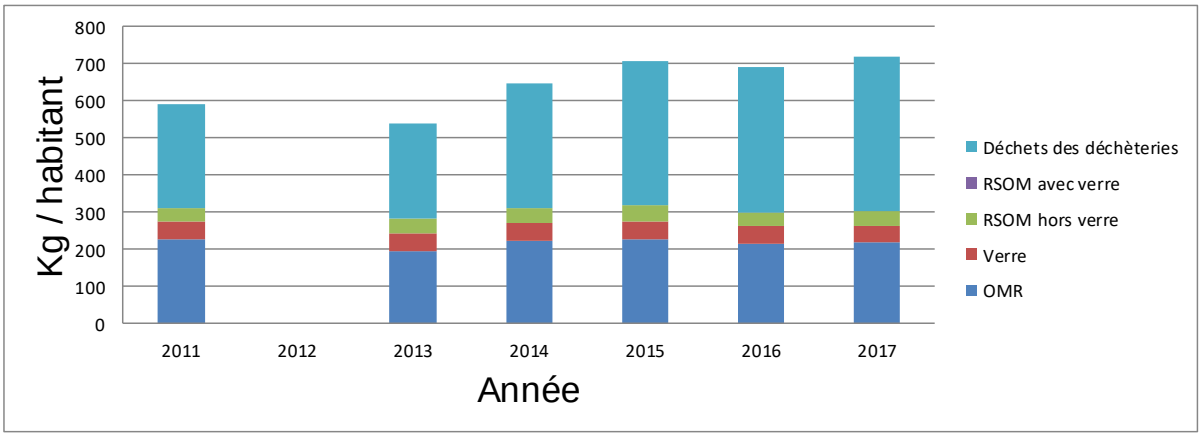

Source des données

Cette fiche est alimentée par les données de la Matrice des coûts renseignée par la collectivité et validée par l'ADEME. Le positionnement de la collectivité est réalisé à partir du « Référentiel national des coûts du service public de gestion des déchets » et de l'« Enquête collecte », études réalisées par l'ADEME.

Annexe 2 :

Liste des délibérations adoptées par le Conseil Communautaire en 2017

Conseil du 13 avril :

- Signature d'un avenant n°2 au marché de prestations de services pour la collecte et le traitement des DMS – lot7
- Signature d'un avenant de prolongation de la convention d'adhésion à Ecofolio

Conseil du 1er juin :

- Attribution du marché de collecte des points d'apport volontaire de verre
- Achat de bennes amovibles de déchèteries
- Signature d'une convention relative à la collecte et à l'élimination des Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux pour les particuliers

Conseil du 20 juillet :

- Signature d'un avenant n°2 au marché de fourniture et de livraison de sacs jaunes translucides
- Présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de gestion des déchets – Année 2016

Conseil du 9 novembre :

- Relance du programme de promotion du compostage individuel
- Achat d'un chariot télescopique
- Adoption des tarifs 2018 d'accès aux déchèteries et à la l'ISDND
- Fixation des montants de la redevance spéciale 2018 et des modalités de gestion de la TEOM

Conseil du 14 décembre :

- Signature des contrats « CAP 2022 » avec la société CITEO
- Signature des contrats de reprise des matériaux issus de la collecte sélective
- Signature d'un avenant n°2 au marché de prestations de services relatif à l'exploitation des déchèteries de Rostrenen et Saint Nicolas du Pelem – lot n°1 reprise des ferrailles
- Signature de l'avenant n°1 au marché de conception, réalisation, et distribution des publications de la CCKB

Rapport annuel 2017

sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés

Communauté de Communes du Kreiz Breizh
6, rue Joseph Pennec
Cité administrative
22 110 Rostrenen
Tél. : 02 96 29 18 18 / Fax : 02 96 29 33 13
www.kreiz-breizh.fr

CCKB Communauté des communes du Kreiz-Breizh
Kumuniezh kumunioù